Quatre-vingt-neuvième année. — N° 194. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 22 Août 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

(Partie législative.)

Ce code, **mis à jour au 12 septembre 1956,** fait état également des textes intervenus jusqu'au **15 juillet 1957** en modifiant expressément certaines dispositions. Il concerne notamment :

- *les règlements sanitaires et la lutte contre les épidémies;*
- *la salubrité des immeubles et des agglomérations;*
- *le contrôle sanitaire aux frontières;*
- *la protection sanitaire de la famille et de l'enfance;*
- *la lutte contre la tuberculose, les maladies vénériennes, le cancer, les maladies mentales, l'alcoolisme;*
- *les professions médicales et les auxiliaires médicaux;*
- *l'exercice de la pharmacie et la préparation et la vente des produits pharmaceutiques;*
- *les hôpitaux et hospices publics, les stations hydrominérales, climatiques et uvales, les laboratoires;*
- *les services administratifs départementaux et municipaux de la santé, les conseils et commissions, l'institut national d'hygiène et l'école nationale de la santé publique;*
- *le statut du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.*

Cette brochure de 440 pages, de format in-8° carré, imprimée sur papier de qualité et présentée sous couverture forte, est en vente au prix de **500 F** ou expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*].)

(1 t.)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 57-819 modifiant et complétant le code de la sécurité sociale en ce qui concerne les accidents de trajet (rectificatif) (p. 8213).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 14 août 1957 renouvelant pour un an les fonctions d'un conseiller d'Etat en service extraordinaire (p. 8213).

Décrets du 16 août 1957 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8213).

Décret du 16 août 1957 portant concession de la médaille militaire (p. 8213).

Arrêté portant nomination de rapporteurs près la commission spéciale de cassation des pensions (p. 8213).

Arrêtés portant nominations, intégrations, mutations et attribution de congés de longue durée :

Administration centrale (p. 8214).

Education surveillée (p. 8214).

Interprètes judiciaires (p 8214).

Secrétaires de parquet (p. 8214).

Liste d'aptitude aux fonctions d'élève éducateur et élève éducatrice des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 8214).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 7 août 1957 portant renouvellement des fonctions d'un ambassadeur (p. 8244).

Arrêté du 16 août 1957 portant remboursement des frais de transport d'agents de la Compagnie des chemins de fer du Maroc et de la Compagnie franco-espagnole des chemins de fer de Tanger (p. 8245).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et agents diplomatiques et consulaires) (p. 8245).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 21 août 1957 convoquant les conseils municipaux pour l'élection des délégués et suppléants et fixant la date de la réunion du collège électoral pour l'élection d'un sénateur (p. 8245).

Arrêté du 5 août 1957 portant création d'un comité technique paritaire central auprès du ministère de l'intérieur (mécanographes) (p. 8245).

Arrêté du 14 août 1957 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents de maîtrise (p. 8246).

Arrêtés portant promotions, nomination, réintégration, détachements, mutations, mises en disponibilité et en congé, acceptation de démission, admissions à la retraite, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration préfectorale et sûreté nationale) (p. 8246).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets des 14 et 16 août 1957 portant concession de la médaille militaire (p. 8248).

Arrêté du 6 août 1957 relatif à des régies d'avances (p. 8259).

Arrêtés et *décision* portant promotions, nominations, réintégration et mise en disponibilité:

Constructions et armes navales (p. 8259).

Corps spécial des chemins de fer de campagne (p. 8259).

Service de la trésorerie aux armées (p. 8259).

Liste d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section métropolitaine) (rectificatif) (p. 8259).

Liste des médecins des troupes coloniales autorisés à se présenter au concours de l'agrégation en 1957 (additif) (p. 8259).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Arrêté du 7 août 1957 relatif à la désignation des représentants du personnel au comité technique central paritaire du service des enquêtes économiques (p. 8259).

Arrêtés portant promotion, nomination, titularisation, reclassement et détachements:

Administration centrale des finances (p. 8260).

Administration centrale des affaires économiques (p. 8260).

Caisse des dépôts et consignations (p. 8260).

Direction générale des impôts (p. 8260).

Services extérieurs du Trésor (p. 8260).

Tableau d'avancement, pour l'année 1956, des administrateurs civils de la caisse des dépôts et consignations et *arrêté* portant promotions (p. 8260).

Energie. — Industrie et commerce.

Arrêté du 6 août 1957 portant création d'une commission chargée d'examiner les conditions d'application de certains articles de la loi du 8 avril 1946 et des textes s'y rapportant (p. 8261).

Arrêtés portant inscription à des tableaux d'avancement, promotions et reclassements (administration centrale et mines) (p. 8261).

Agriculture. — Equipement et plan agricoles.

Décrets du 21 août 1957 portant promotion, nomination et affectation (eaux et forêts) (p. 8262).

Arrêtés portant réintégrations et détachement (eaux et forêts et institut national de la recherche agronomique) (p. 8262).

Reconstruction et logement.

Arrêté du 2 août 1957 relatif à des sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré (p. 8262).

Arrêté du 14 août 1957 modifiant l'arrêté du 19 mars 1957 portant délégation de pouvoirs (p. 8262).

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 8263).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 5 août 1957 portant autonomie d'un centre d'apprentissage (p. 8263).

Arrêtés portant nomination, détachements et admission à la retraite:

Enseignement du second degré (p. 8263).

Enseignement du premier degré (p. 8263).

Régisseurs de recettes (p. 8263).

Liste des candidats admis au concours d'entrée en première année « ingénieurs » de l'école technique supérieure du laboratoire à Paris (session juillet 1957) (p. 8261).

Liste des élèves de l'école d'électricité et de mécanique industrielles (école Violet) ayant obtenu le diplôme à la session de juin 1957 (p. 8261).

Liste des élèves de l'école d'ingénieurs de Marseille ayant obtenu le diplôme à la session de juin 1957 (p. 8261).

Liste des élèves des écoles nationales professionnelles d'horlogerie ayant obtenu le diplôme d'élève breveté (promotion 1956) (rectificatif) (p. 8261).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Arrêtés du 26 juillet 1957 portant ouverture de crédits et rectificatif (fonds de concours) (p. 8261).

Arrêté du 30 juillet 1957 portant définition des procédures d'attente et d'approche aux instruments sur l'aérodrome de Toulouse-Blagnac (p. 8261).

Arrêté du 1er août 1957 portant transfert de crédits (p. 8261).

Arrêté du 14 août 1957 portant ouverture de concours pour le recrutement d'un fondé de pouvoir des trésoreries des invalides de la marine (p. 8265).

Arrêtés portant nomination de membres de la commission du transport des matières dangereuses (p. 8265).

Arrêtés portant inscription à un tableau d'avancement, promotion, détachement, acceptation de démission, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration centrale (p. 8265).

Aviation civile et commerciale (p. 8265).

Ponts et chaussées (p. 8265).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêtés et *décision* portant détachements, maintien en activité et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (administration générale et agriculture) (p. 8266).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêtés du 14 août 1957 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 8266).

Santé publique et population.

Décret du 21 août 1957 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8266).

Arrêté du 24 juillet 1957 portant ouverture de crédits (legs et donations) (p. 8266).

Arrêtés portant détachement, acceptation de démission et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration centrale (p. 8266).

Inspection de la santé (p. 8266).

Services extérieurs (p. 8266).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Résultats du tirage de la trente et unième tranche de la loterie nationale 1957 (p. 8267).

AGRICULTURE

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 6 à la convention collective des exploitations agricoles de Saône-et-Loire (application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail) (p. 8268).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance de chaires (p. 8268).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Maubeuge (Nord) (p. 8268).

Avis de vacance du poste d'économe au sanatorium départemental Bellecombe, à Hauteville-Lompnès (Ain) (p. 8268).

Avis de vacance de postes de médecins chefs d'hôpitaux psychiatriques (p. 8268).

Annonces (p. 8269).

LOIS

Loi n° 57-819 modifiant et complétant le code de la sécurité sociale en ce qui concerne les accidents de trajet.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1957, page 7299: *a*) article 2, dernier alinéa, 2e et 3e ligne, lire: « ... ou détourné pour un motif dicté... » ; *b*) article 3, 3e ligne, lire : « ... un article 415-2 inséré dans ledit code... »

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 14 août 1957 renouvelant pour un an les fonctions d'un conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat, notamment son article 8;

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 24 août 1956 portant renouvellement pour une période d'un an des fonctions de M. Julliot de La Morandière, en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire, à compter du 1er août 1956;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont renouvelées pour une période d'un an, à dater du 1er août 1957, les fonctions de M. Julliot de La Morandière en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Art. 2 — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Vizille, le 14 août 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Décrets du 16 août 1957 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 16 août 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 juillet 1957 portant que la nomination faite aux termes du décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre militaire (avec traitement):

Au grade de chevalier.

M. Pardini (Ange), ex-surveillant principal des services pénitentiaires coloniaux; 31 ans 1 mois 11 jours de services effectifs, 25 ans 10 mois 20 jours de campagnes, soit 57 ans 1 jour au total des annuités.

Par décret du Président de la République en date du 16 août 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du Conseil supérieur de la magistrature, sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, en ce qui concerne les magistrats du siège; vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 juillet 1957 portant que les nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Pommeray (Léon-Louis-Gabriel), vice-président au tribunal de première instance de la Seine; 25 ans de services civils et militaires.

Revol (Régis), vice-président au tribunal de première instance de Casablanca; 30 ans de services civils et militaires.

Toudoire (Maurice-Paul-Léon), avocat à la cour d'appel de Paris; 25 ans de pratique professionnelle et de services civils et militaires.

Gattelet (André-Gustave), notaire à Clermont-de-l'Oise; 57 ans de pratique professionnelle et de services civils et militaires.

Décret du 16 août 1957 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 16 août 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice; vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 25 juillet 1957 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les agents des services pénitentiaires de la Guyane désignés ci-dessous sont décorés de la médaille militaire (avec traitement) pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

MM.

Saintemène (Lucien), ex-surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux; 28 ans 9 mois 6 jours de services effectifs en France et aux colonies et 14 ans 2 mois 24 jours de campagnes.

Gaillard (Lucien), surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux; 26 ans 1 mois 9 jours de services effectifs en France et aux colonies et 13 ans 4 mois 21 jours de campagnes.

Godu (Olivier), ex-surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux; 25 ans de services effectifs en France et aux colonies et 16 ans 8 mois 23 jours de campagnes.

Daux (Jean), surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux; 25 ans 8 mois 29 jours de services effectifs en France et aux colonies et 13 ans 10 mois 10 jours de campagnes.

Kerbrat (Jean), surveillant militaire de 2e classe des services pénitentiaires coloniaux; 20 ans 6 mois 26 jours de services effectifs en France et aux colonies et 10 ans 26 jours de campagnes.

Cazette (Georges), surveillant militaire de 2e classe des services pénitentiaires coloniaux; 22 ans 7 mois 28 jours de services effectifs en France et aux colonies et 10 ans 10 mois 3 jours de campagnes.

Commission spéciale de cassation des pensions.

Par arrêté du 10 août 1957, MM. Rougevin-Baville et Rigaud, auditeurs au conseil d'Etat, sont nommés rapporteurs près la commission spéciale de cassation des pensions.

Administration centrale.

Par arrêté du 17 août 1957, les fonctionnaires français des cadres tunisiens dont les noms suivent sont rattachés, à compter du 19 août 1955, au cadre des secrétaires d'administration du ministère de la justice dans les conditions ci-après:

M. Beziat (Raymond), en qualité de secrétaire d'administration de classe principale 3e échelon (avec ancienneté remontant au 9 février 1955).

M. Gelis (Albert), en qualité de secrétaire d'administration de classe principale, 5e échelon (avec ancienneté remontant au 25 février 1951).

M. Ferraut (Lucien), en qualité de secrétaire d'administration hors classe (avec ancienneté remontant au 12 avril 1954).

M. Faison (Charles), en qualité de secrétaire d'administration hors classe (avec ancienneté remontant au 16 février 1954).

M. Vinchon (René), en qualité de secrétaire d'administration hors classe (avec ancienneté remontant au 28 juillet 1953).

Par arrêté du 17 août 1957, M. Beziat (Raymond), fonctionnaire français des cadres tunisiens, rattaché à compter du 19 août 1955 au cadre des secrétaires d'administration du ministère de la justice, est élevé du 3e au 4e échelon de la classe principale, à compter du 9 février 1957.

Education surveillée.

Par arrêté du 8 août 1957:

Sont nommés, sur place, éducateurs stagiaires les élèves éducateurs des services extérieurs de l'éducation surveillée dont les noms suivent:

(A compter du 1er septembre 1957.)

M. Hibon (Christian), élève éducateur au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

M. Thuries (Roland), élève éducateur au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

(A compter du 4 septembre 1957.)

M. Arnaud (Daniel), élève éducateur au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

(A compter du 10 septembre 1957.)

M. Mathieu (Raymond), élève éducateur au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

(A compter du 20 septembre 1957.)

M. Derveaux (Paul), élève éducateur au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

(A compter du 21 septembre 1957.)

M. Alcover (Jean), élève éducateur au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

(A compter du 22 octobre 1957.)

M. Levacher (Jacques), élève éducateur au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

(A compter du 25 octobre 1957.)

M. Boissière (Pierre), élève éducateur au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

M. Sauvadet (Claude), élève éducateur au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

Sont nommées, sur place, éducatrices stagiaires les élèves éducatrices des services extérieurs de l'éducation surveillée dont les noms suivent:

(A compter du 1er septembre 1957.)

Mlle Lafage (Monique), élève éducatrice au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

Mlle Martin (Janine), élève éducatrice au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

Mme Mathieu (Andrée), élève éducatrice au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

(A compter du 22 octobre 1957.)

Mlle Chanal (Marie-Louise), élève éducatrice au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

Mlle Picaud (François), élève éducatrice au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

(A compter du 24 octobre 1957.)

Mlle Verges (Odette), élève éducatrice au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

(A compter du 26 octobre 1957.)

Mlle Jouanel (Jacqueline), élève éducatrice au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

Par arrêté du 8 août 1957, sont mutés, à compter du 15 octobre 1957, par nécessité de service, en la même qualité:

Au centre d'observation de Lyon.

M. Boissière (Pierre), éducateur stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

M. Derveaux (Paul), éducateur stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

M. Levacher (Jacques), éducateur stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

M. Mathieu (Raymond), éducateur stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

Au centre d'observation de Marseille.

M. Alcover (Jean), éducateur stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

M. Arnaud (Daniel), éducateur stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

M. Hibon (Christian), éducateur stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

M. Sauvadet (Claude), éducateur stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

M. Thuries (Roland), éducateur stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

Interprètes judiciaires.

Par arrêté du 14 août 1957, les candidats dont les noms suivent, déclarés aptes aux fonctions d'interprète judiciaire suppléant de 3e classe, sont nommés stagiaires et reçoivent les affectations ci-après:

M. Djebbar Mohamed, justice de paix de Médéa.
M. Kafi Mohamed Lamine, justice de paix de Souk-Ahras.
M. Rais Ahmed, justice de paix de Colomb-Béchar.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 13 août 1957, le congé de longue durée accordé depuis le 16 juin 1954 à Mme Rouja (Marie), secrétaire de parquet de 2e classe, 4e échelon, au tribunal de première instance du Mans, est renouvelé pour une période de six mois, à compter du 16 juin 1957, avec demi-traitement.

Par arrêté du 13 août 1957, le congé de longue durée accordé depuis le 22 octobre 1955 à Mme Wendling, secrétaire de parquet de 2e classe, 1er échelon, au tribunal de première instance de la Seine, qui a déjà bénéficié d'un congé de longue durée du 1er octobre 1951 au 1er octobre 1953, est renouvelé pour une période de trois mois, à compter du 22 juillet 1957, avec demi-traitement.

Liste d'aptitude aux fonctions d'élève éducateur et élève éducatrice des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Par arrêté du 7 avril 1957:

Sont inscrits, par ordre de mérite, sur la liste d'aptitude aux fonctions d'élève éducateur des services extérieurs de l'éducation surveillée:

MM. Camilli (Claude), Cremillieux (André), Ruyssen (Alain), Tabet (Michel), Douchin (Yves), Michel (Jean-Pierre), Laborde (Aimé), Dufraisse (Jean-Pierre), Guigues (Gérard), Vourch (Jean), Soupa (Dominique), Vivet (André).

Sont inscrites, par ordre de mérite, sur la liste d'aptitude aux fonctions d'élève éducatrice des services extérieurs:

Mlles Poupart (Françoise), Marché (Madeleine), Gresard (Michèle), Guisez (Louise), Roelly (Jacqueline), Pirondini (Nellie), Ferry (Marcelle), Chapeland (Cécile).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 7 août 1957 portant renouvellement des fonctions d'un ambassadeur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 11 de la loi n° 50-10 du 6 janvier 1950 portant modification et codification de textes relatifs aux pouvoirs publics;

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu le décret du 30 janvier 1957 portant désignation d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les fonctions de M. Gorse (Georges), conseiller de l'Union française, comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire envoyé exceptionnel de la République française en Tunisie, sont renouvelées à compter du 31 juillet 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des affaires étrangères,
CHRISTIAN PINEAU.

Remboursement des frais de transport d'agents de la Compagnie des chemins de fer du Maroc et de la Compagnie franco-espagnole des chemins de fer de Tanger.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 56-782 du 4 août 1956 relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie, et notamment son article 2;

Vu le décret n° 57-620 du 21 mai 1957 fixant diverses indemnités allouées aux agents de la Compagnie des chemins de fer du Maroc et de la Compagnie franco-espagnole des chemins de fer de Tanger à Fès,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les agents de nationalité française du cadre permanent de la Compagnie des chemins de fer du Maroc et de la Compagnie franco-espagnole des chemins de fer de Tanger à Fès qui seront intégrés à la Société nationale des chemins de fer français bénéficieront du remboursement des frais de transport du lieu de leur résidence au Maroc au lieu de leur affectation en France pour leur personne, leur famille et leur mobilier.

Art. 2. — Le montant des sommes qui leur seront dues sera calculé par application des dispositions du décret n° 53-511 du 21 mai 1953.

A cet effet, les agents classés dans les échelles-lettres bénéficieront du régime applicable aux fonctionnaires de catégorie 1; les agents des échelles 15 ou assimilés, à 20, bénéficieront du régime applicable aux fonctionnaires de catégorie 2; les agents des échelles 9 ou assimilés, à 14, bénéficieront du régime applicable aux fonctionnaires de catégorie 3; les agents des échelles inférieures à 9 bénéficieront du régime applicable aux fonctionnaires de catégorie 4.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 août 1957.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ SIMONARD.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ NEURRISSE.

Administration centrale.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Chantelot (Jean), agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, est placé, à compter du 1er janvier 1956, pour une période maximum de cinq ans, en position de service détaché auprès de la délégation française de Sarrebrück en qualité d'attaché industriel (chargé de mission hors classe).

Par arrêté du 17 août 1957, M. Lesort (Gonzague), agent supérieur de 3e classe, 4e échelon, est placé, à compter du 1er janvier 1956, pour une période maximum de cinq ans, en position de service détaché auprès de la délégation française à Sarrebrück en qualité de conseiller juridique (chargé de mission de 2e classe, 1er échelon).

Par arrêté du 17 août 1957, M. Tersac (Pierre), agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, est placé, à compter du 1er janvier 1956, pour une période maximum de cinq ans, en position de service détaché auprès de la délégation française à Sarrebrück en qualité d'attaché au cabinet politique (chargé de mission hors classe).

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Moreau (Hubert), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, en mission à l'administration centrale, est placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er novembre 1956, en position de service détaché auprès de la direction générale des affaires marocaines et tunisiennes, pour exercer les fonctions de consul de France à Port-Lyautey.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 21 août 1957 convoquant les conseils municipaux pour l'élection des délégués et suppléants et fixant la date de la réunion du collège électoral pour l'élection d'un sénateur.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu le titre II du code électoral relatif à l'élection des membres du Conseil de la République;

Vu le décret n° 48-1478 du 24 septembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'élection des membres du Conseil de la République;

Vu la notification de la vacance du siège de M. Bénigne Fournier, sénateur de la Côte-d'Or, qui est décédé le 8 août 1957, notification adressée le 9 août 1957, par le président du Conseil de la République,

Décrète:

Art. 1er. — Le collège électoral, composé des députés, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux, est convoqué au chef-lieu du département de la Côte-d'Or le 6 octobre 1957 pour procéder à l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Fournier.

Les conseils municipaux du département de la Côte-d'Or sont convoqués le 1er septembre 1957 à l'effet de nommer les délégués et suppléants en vue de cette élection.

Art. 2. — Les réunions des conseils municipaux et du collège électoral fixées à l'article précédent, ainsi que les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et des suppléants que pour l'élection de ce sénateur, auront lieu suivant la forme déterminée par les textes ci-dessus visés.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1957.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

Création d'un comité technique paritaire central auprès du ministère de l'intérieur (mécanographes).

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée;

Vu le décret n° 50-1280 du 6 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'organisation dans les administrations de l'Etat des cadres des mécanographes titulaires sur machines à cartes perforées et pour la fixation du statut de ces personnels;

Vu le décret n° 52-1280 du 1er décembre 1952 portant application du décret précité à l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret n° 55-1445 du 4 novembre 1955 portant application au personnel des ateliers mécanographiques des préfectures du décret du 6 octobre 1950 précité;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué au ministère de l'intérieur un comité technique paritaire central compétent à l'égard des personnels visés par le décret n° 50-1280 du 6 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'organisation dans les administrations de l'Etat des cadres des mécanographes titulaires sur machines à cartes perforées et pour la fixation du statut de ces fonctionnaires.

Art. 2. — Le comité technique visé à l'article précédent se compose de quatre représentants de l'administration et de quatre représentants du personnel.

Art. 3. — Le directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 août 1957.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents de maîtrise.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 55-735 du 25 mai 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut du personnel technique des services du matériel du ministère de l'intérieur, et notamment son article 13;

Vu l'arrêté du 4 juillet 1957 fixant les modalités du concours donnant accès au grade de maître artisan (spécialité: Maître cordonnier);

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du deuxième trimestre 1957, l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un agent de maîtrise des services du matériel du ministère de l'intérieur (spécialité: Maître cordonnier).

Art. 2. — Le directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 août 1957.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du personnel,
JEAN TOMASI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Ricaud (Olivier), sous-préfet hors classe, est placé dans la position de service détaché afin de lui permettre d'exercer les fonctions de directeur administratif de l'hôpital psychiatrique de Sarreguemines.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq ans au maximum, à compter du 1er mai 1957.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 7 juin 1957, M. Valantin (Georges), directeur des services actifs de la sûreté nationale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 12 juillet 1957.

Par arrêté du 21 mai 1957, M. Robineau (Fernand), contrôleur général de classe exceptionnelle à la direction générale de la sûreté nationale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 10 août 1957.

Par arrêtés du 20 mai 1957, pris à la suite d'une décision du tribunal administratif de Paris en date du 26 février 1956, les dispositions de l'arrêté du 22 août 1945 concernant M. Linas (Fernand), contrôleur général, sont rapportées.

M. Linas (Fernand) est réintégré, promu contrôleur général de classe exceptionnelle et admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 17 août 1956.

Par arrêtés du 20 mai 1957:

M. Charlot (Pierre), commissaire divisionnaire de la sûreté nationale de 2e échelon, est promu contrôleur général de la sûreté nationale de 2e classe, 1er échelon, et maintenu en position de détachement.

M. Kœnig (Georges), contrôleur général de la sûreté nationale de classe exceptionnelle, détaché auprès du ministère des affaires étrangères (Maroc), est réintégré dans les cadres de la sûreté nationale et admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 2 octobre 1957.

Par arrêté du 19 juillet 1957, pris à la suite d'une décision du tribunal administratif de Paris en date du 19 février 1956, les dispositions de l'arrêté du 22 décembre 1944 concernant M. Le Coz (François), sous-directeur des services actifs de la sûreté nationale, sont rapportées.

M. Le Coz (François) est réintégré sous-directeur des services actifs de la sûreté nationale et mis à la retraite, à compter du 31 décembre 1946.

Par arrêté du 29 avril 1957, l'honorariat est conféré à M. Kammacher (Léon), directeur départemental des services de police en retraite.

Par arrêté du 16 mai 1957, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Jagot-Lachaume, commissaire divisionnaire, en qualité de chef du service de la police de l'air au Bourget.

M. Duclos (Louis), commissaire divisionnaire, en qualité de chef du service de la police de l'air à Orly.

Par arrêtés du 18 mai 1957:

M. Dieu (Honoré), commissaire divisionnaire, est nommé directeur départemental des services de police du Nord (intérêt du service).

L'honorariat est conféré à M. Rouquie (Jean), directeur départemental des services de police en retraite.

Par arrêté du 20 mai 1957:

M. Capmann (Georges), commissaire divisionnaire de classe exceptionnelle, au service des voyages officiels de la sécurité des hautes personnalités, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

L'honorariat est conféré à M. Sunyach (André), commissaire divisionnaire en retraite.

M. Courtant (Robert), commissaire divisionnaire, est muté dans l'intérêt du service en qualité de chef du service régional de police judiciaire de Strasbourg.

Par arrêté du 4 juin 1957:

Sont promus commissaires divisionnaires de la sûreté nationale de classe exceptionnelle:

MM. Chabannais (Jean), Thyrault (Maurice), Bodin (André), Rouil (René).

Sont promus commissaires divisionnaires de la sûreté nationale de 1er échelon:

MM. Marteaux (Paul), Demay (Robert), Courtant (Robert), Catel (André), Bres (Paul), Weigel (Robert), Kuhn (Charles), Chaffenet (Jean), Antonini (Raymond), Darblade (Jean).

Par arrêté du 7 juin 1957, M. Pallussière (Julien), commissaire divisionnaire, est muté dans l'intérêt du service en qualité de commissaire central du service de la sécurité publique du Mans.

Par arrêté du 8 juin 1957, M. Mevel (Noël), commissaire divisionnaire de la sûreté nationale, est confirmé dans les fonctions de chef du service régional de police judiciaire de Montpellier.

Par arrêté du 27 mai 1957, l'honorariat est conféré à M. Soubeaux (Jacques), commissaire divisionnaire de la sûreté nationale en retraite.

Par arrêté du 11 juin 1957, l'honorariat est conféré à M. Jegu (Francis), directeur départemental des services de police, en retraite.

Par arrêté du 11 juin 1957, pris en application de l'article 26 du décret du 25 mai 1955, considérant que M. Raybaud a été inscrit au tableau d'avancement de l'Algérie pour le grade de contrôleur général et qu'il n'a pu matériellement être nommé à ce grade faute de vacance, considérant également que M. Raybaud assurait effectivement les fonctions de contrôleur général, l'honorariat dans le grade de contrôleur général de la sûreté nationale est conféré à titre exceptionnel à M. Raybaud (Armand), commissaire divisionnaire de la sûreté nationale, en retraite.

Par arrêté du 2 juillet 1957, M. Garanger (Marcien), commissaire divisionnaire de classe exceptionnelle, est maintenu sur sa demande, en disponibilité pour une nouvelle période de six mois.

Par arrêté du 10 juillet 1957, M. Delarbre (Georges), commissaire divisionnaire, est maintenu en congé de longue durée avec plein traitement, pour une période de six mois (4e congé) en application des dispositions de l'article 93 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 24 juillet 1957, l'honorariat est conféré à M. Hostalrich (Henri), commissaire divisionnaire de la sûreté nationale, en retraite.

Par arrêtés du 25 avril 1957, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires principaux dont les noms suivent:

M. Lachaud (François), en qualité de chef du service départemental des renseignements généraux de Saône-et-Loire à Mâcon.

M. Maujean (Albert), en qualité de chef du service départemental des renseignements généraux de la Dordogne à Périgueux.

M. Poilane (Albert), au service de la sécurité publique à Nantes.

M. Houdot (Paul), en qualité de chef du service départemental des renseignements généraux de l'Aisne à Laon.

M. Poitrey (Henri), en qualité de chef du service des renseignements généraux à Colmar.

Par arrêté du 6 mai 1957, M. Naour (Gilbert), commissaire principal, est muté dans l'intérêt du service au service de la sécurité publique du Creusot.

Par arrêtés du 13 mai 1957

M. Dillenseger (Marie), commissaire principal de la sûreté nationale, chef de la sûreté urbaine à Strasbourg, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 3 octobre 1957.

M. Leboutet (Laurent), commissaire principal de la sûreté nationale à la direction générale de la sûreté nationale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 20 septembre 1957.

Par arrêté du 16 mai 1957, M. Bazin (Raoul), commissaire principal, est muté dans l'intérêt du service, en qualité de chef du service départemental des renseignements généraux et du secteur frontière de la Haute-Garonne à Toulouse.

Par arrêtés du 20 mai 1957

M. Gautier (Henri), commissaire principal, est muté dans l'intérêt du service, en qualité de commissaire central, chef du district de Roubaix.

M. Berard (Augustin), commissaire principal, actuellement au service régional de police judiciaire de Lyon, est mis en congé de longue durée avec plein traitement pour une période de trois mois (1er congé) en application des dispositions de l'article 93 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

M. Autem (Pierre), commissaire principal, est muté dans l'intérêt du service et délégué dans les fonctions de chef du service régional de police judiciaire de Limoges.

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite les commissaires principaux dont les noms suivent:

MM. Aussignac (Pierre), à compter du 18 octobre 1957.
Carriol (Edmond), à compter du 28 août 1957.
Chabaud (Gabriel), à compter du 30 août 1957.
Bichat (Charles), à compter du 30 septembre 1957.
Cunin (René), à compter du 30 septembre 1957.
Lesenechal (Eugène), à compter du 30 septembre 1957.
Machard (Joseph), à compter du 1er novembre 1957.
Rede (Guillaume), à compter du 1er décembre 1957.
Robin (Albert), à compter du 26 décembre 1957.
Laumonier (Lucien), à compter du 7 décembre 1957.

Par arrêté du 20 mai 1957, M. Poli (Joseph), commissaire principal de la sûreté nationale détaché auprès du ministre des affaires étrangères (Maroc), est réintégré dans les cadres de la sûreté nationale et admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 30 septembre 1957.

Par arrêtés du 25 mai 1957, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires principaux dont les noms suivent:

M. Castex (François), en qualité d'adjoint au chef du service départemental des renseignements généraux de la Gironde.

M. Cauvy (Auguste), en qualité de chef du service départemental des renseignements généraux de Maine-et-Loire.

M. Lafon (François), en qualité d'adjoint au chef du service des renseignements généraux à Lille.

Par arrêtés du 27 mai 1957, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires principaux dont les noms suivent:

M. Pelouse (Raymond), chef du district de sécurité publique à Dunkerque.

M. Saint-Marcoux (René), commissaire central du service de la sécurité publique à Limoges.

Par arrêtés du 7 juin 1957:

M. Barathieu (Roger), commissaire principal, est confirmé dans les fonctions de chef de la sûreté urbaine de Limoges.

M. Lanfranchi (Jean), commissaire principal, est confirmé dans les fonctions de commissaire central au service de la sécurité publique à Bastia.

Sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires principaux dont les noms suivent:

M. Durin (Gilbert), en qualité de chef de la sûreté urbaine du Havre.

M. Lescure (Jean), à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 24 juin 1957, M. Gerard (Michel), commissaire principal, est muté dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique de l'agglomération lyonnaise.

Par arrêtés du 2 juillet 1957, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires principaux dont les noms suivent:

M. Albiges (Charles), en qualité de commissaire central du service de la sécurité publique de Boulogne.

M. Curty (René), à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Perney (Henry) est chargé des fonctions de directeur départemental des services de police du Pas-de-Calais.

M. Fortuit (René), à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 2 juillet 1957, M. Profichel (André), commissaire principal, en congé de longue durée par application de l'article 93 (§ 1er), est réintégré et maintenu chef du service des renseignements généraux à Caen.

Par arrêté du 10 juillet 1957, M. Laffont (Aimé), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique de Mantes-Gassicourt.

Par arrêté du 15 juillet 1957, M. Petit (Jean), commissaire principal, est confirmé dans les fonctions de chef de la sûreté urbaine à Roubaix.

Par arrêtés du 17 juillet 1957:

M. Chaprier (Henri), commissaire principal, au service de la sécurité publique de l'agglomération lyonnaise, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 27 juillet 1957.

M. Zannettacci-Stephanopoli (Georges), commissaire principal, est muté au service de la sécurité publique à Digne.

Par arrêté du 19 juillet 1957, M. Heriot (René), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Châlons-sur-Marne.

Par arrêtés du 23 juillet 1957, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires principaux dont les noms suivent:

M. Rossillol (Roger), en qualité de chef de la sûreté urbaine à Dijon.

M. Langlaude (Jean), au service de la sécurité publique à Fréjus.

Par arrêtés du 24 juillet 1957:

L'honorariat est conféré à M. Cadel (Etienne), commissaire principal de la sûreté nationale en retraite.

Sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires principaux dont les noms suivent:

M. Philbert (Louis), à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Brie (Robert), en qualité de chef du district de sécurité publique de Douai.

M. Chibret (Henri), en qualité de commissaire central à la sécurité publique de Calais.

M. Asso (René), en qualité de chef de la sûreté urbaine à Nancy.

Par arrêté du 25 avril 1957, M. Hangouet (Jean), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Rennes.

Par arrêté du 30 avril 1957, M. Druesne (Jean), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 29 avril 1957, les dispositions de l'arrêté du 4 décembre 1956 admettant M. Bichat (Charles), commissaire au service de la sécurité publique à Grenoble, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 27 avril 1957 sont rapportées.

Par arrêté du 2 mai 1957, M. Pavillon (Xavier), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, en Algérie et mis à la disposition du ministre de l'Algérie.

Par arrêté du 6 mai 1957, M. Faraut (Jean), commissaire à la direction générale de la sûreté nationale, en congé de longue durée par application de l'article 93 (§ 1er), est réintégré à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 20 mai 1957, l'honorariat est conféré à M. Baux (Louis), commissaire de la sûreté nationale en retraite.

Par arrêtés du 25 mai 1957, sont mutés dans l'intérêt du service les commissaires dont les noms suivent:

M. Milani (Albert), en qualité de chef du secteur frontière des Pyrénées-Orientales.

M. Pareau (Paul), en qualité de chef du service des renseignements généraux à Béziers.

M. Fournier (Auguste), en qualité de chef du service des renseignements généraux à Dieppe.

M. Voisin (Gérard), en qualité de chef du secteur des renseignements généraux d'Argenteuil.

Par arrêté du 3 juin 1957, M. Mandonnet (Jean), en congé de longue durée par application de l'article 93 (§ 1er), est réintégré au service de la sécurité publique à Grenoble.

Par arrêté du 6 juin 1957, M. Binet (Marcel), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Toulon.

Par arrêté du 7 juin 1957, M. Baroin (Michel), commissaire stagiaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Lille.

Par arrêté du 10 juin 1957, pris à la suite d'une décision du tribunal administratif de Paris en date du 14 mars 1956, les dispositions de l'arrêté du 4 janvier 1945 concernant M. Poupaert (Jacques), commissaire, sont rapportées.

M. Poupaert (Jacques) est réintégré à la direction générale de la sûreté nationale.

La démission de M. Poupaert (Jacques) est acceptée.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Alaux (Jean), commissaire au service de la sécurité publique à Avignon, est mis en congé de longue durée avec plein traitement pour une période de six mois (premier congé), en application des dispositions de l'article 93 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêtés du 26 juin 1957:

M. Clerissi (Marcel), commissaire, est maintenu en congé de longue durée avec plein traitement pour une période de six mois (deuxième congé), en application des dispositions de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928.

M. Toucome (Gérard), commissaire, est mis en congé de longue durée avec plein traitement pour une période de six mois (premier congé), en application des dispositions de l'article 93 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

M. Stevenin (Roger), commissaire, est maintenu en congé de longue durée avec plein traitement pour une période de six mois (troisième congé), en application des dispositions de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928.

M. Guibert (Jean), commissaire, est mis en congé de longue durée avec plein traitement pour une période de six mois (premier congé), en application des dispositions de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928.

Par arrêtés du 2 juillet 1957, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires de la sûreté nationale dont les noms suivent:

M. Baisse (Henri), au service de la sécurité publique de la Grand'Combe.

M. Cornu (André), commissaire stagiaire, au service de la sécurité publique à Roubaix.

M. Vansteenkiste (Robert), au service de la sécurité publique à Armentières.

Par arrêté du 3 juillet 1957, M. Champagne (Jean), commissaire, est muté, pour convenances personnelles, au service de la sécurité publique à Forbach, détaché à Stiring-Wendel.

Par arrêtés du 5 juillet 1957, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires de la sûreté nationale dont les noms suivent:

M. Aze (Alain), au service de la sécurité publique à Gagny.

M. Olivier (Alfred), au service de la sécurité publique à Metz.

M. Raymond (Pierre), au service de la sécurité publique à Longwy.

M. Ricci (Louis), au service de la sécurité publique de l'agglomération rouennaise (Grand et Petit-Quevilly).

Par arrêté du 10 juillet 1957, M. Louat (Claude) est muté, dans l'intérêt du service, en qualité de chef de la sûreté urbaine à Béziers.

Par arrêté du 18 juillet 1957:

M. Marquais (Gustave), commissaire de la sûreté nationale, est maintenu, sur sa demande, en disponibilité pour une nouvelle période de un an.

Sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires dont les noms suivent:

M. Berail (Jean), au service de la sécurité publique à Mâcon.

M. Redon (René), au service de la sécurité publique de l'agglomération lyonnaise.

Par arrêtés du 19 juillet 1957, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires dont les noms suivent:

M. Moracchini (Henri), en qualité de sous-chef de la sûreté urbaine de l'agglomération niçoise.

M. Henaut (Marcel), au service de la sécurité publique à Saint-Dié.

Par arrêtés du 24 juillet 1957, sont mutés, dans l'intérêt du service, les commissaires dont les noms suivent:

M. Casabianca (Paul), au service de la sécurité publique à Aix-en-Provence.

M. Vidal (Elie), au service de la sécurité publique à Autun.

M. Conso (Casimir), au service de la sécurité publique à Arles.

M. Malmejean (André), au service de la sécurité publique au Vésinet.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 14 août 1957 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 14 août 1957, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

Abderrahman ben Salah ben Hamadi, caporal-chef, classe 1943, mle B. 1243/43 x 21.803.4939 au recrutement de Rabat, 4e régiment de tirailleurs marocains, 3e bataillon de marche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2141 du 15 novembre 1951.

Demangel (Maurice), sergent, 1er bataillon de marche indochinois, classe 1946, mle 12084/46 au recrutement de Valenciennes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 44 du 25 septembre 1952.

Kuntzler (Roger-Eugène), alias Asalta (Jean), 1re classe, mle 495760, Strasbourg 91216. 1/13e demi-brigade de légion étrangère. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 46 du 15 septembre 1954.

Lecomte (Marcel-Louis), soldat, mle 2118, bataillon de marche, 9e D. I. C. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 142 du 27 mars 1947.

Maillan (Jean-Louis), maréchal des logis chef, mle 43-06-12260 Marseille, G. C. M. n° 1. Cette concession annule la citation à l'ordre qui aurait pu être accordée à l'intéressé à l'occasion des mêmes faits.

Martel (Gilbert-Marius-Constant), caporal, 55e C. L. P., Cacs-Sno, mle 9669 21112/48 Lyon. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 539 du 16 octobre 1948.

Pelissier (Albert-Augustin), 1re classe, 2e bataillon, Thaï, mle 806/1580/49, Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 234 du 20 avril 1950.

Perrin (Roland-Claude), sergent, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 6511/11 au recrutement de Nancy. Cette concession annule la citation à l'ordre qui aurait pu être accordée à l'intéressé à l'occasion des mêmes faits.

Popkristov (Arsène), 2e classe, mle 61708-6735/48 Marseille, 1/5e régiment étranger d'infanterie. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 216 du 11 avril 1950.

Sebastijan (Joseph-Adrien), caporal-chef, mle 2191/49 au recrutement de Valenciennes, 5e bataillon de parachutistes coloniaux. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 33 du 23 juin 1952.

Sobolewski (Kazimierz), caporal-chef, mle 3869 au recrutement de Marseille, 1er bataillon étranger de parachutistes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 19 du 16 mars 1955.

Szpa'er (Kasimir), alias Skorik (Michel), caporal-chef, mle 30067-5737×56-59-3011 Valenciennes, 38e compagnie de camions bennes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 167 du 4 avril 1919.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Garcia (Manuel), sergent-chef, mle 578/49 Oran, 6e bataillon de tirailleurs algériens, 2e compagnie. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

COREE

Thouvenot (André-Robert-Claude), caporal, mle 45/73/-138-Lyon-BF/ONU, C. C. B. section d'intervention. Cette concession annule les citations à l'ordre n° 22 du 25 février 1951 et n° 66 du 17 août 1951.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décret en date du 14 août 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Barcelo (Marcel), soldat de 2e classe, 2e régiment de parachutistes coloniaux.

Bellon (Louis), sergent, 2e régiment de parachutistes coloniaux.

Berthelemy (Albert), soldat de 2e classe, 2e régiment de parachutistes coloniaux.

Bey (Gabriel), soldat de 2e classe, 2e régiment de parachutistes coloniaux.

Gabrielli (Robert), soldat de 2e classe, 2e régiment de parachutistes coloniaux.

Gotze (Joseph), légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger de parachutistes.

Hatala (Joseph), sergent, 2e régiment de parachutistes coloniaux.

Humblot (Claude), soldat de 1re classe, 11e bataillon parachutiste de choc.

Lees (Lucien), soldat de 2e classe, 2e régiment de parachutistes coloniaux.

Michaud (André), caporal, 11e bataillon parachutiste de choc, mle 278

Noyon (Lucien), sergent, 2e régiment de parachutistes coloniaux.

Par décret en date du 14 août 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Bernage (Maurice-André-Ernest), 2e canonnier, 95e régiment d'artillerie, classe 1930, mle 1113 au recrutement du Havre.

Bouniot (Léon-Marius), soldat de 2e classe, 170e régiment d'infanterie, mle 35/71/339.

Cayre (Louis-Antoine-Léon), sergent-chef, 407e régiment de pionniers, mle 25/161/00182.

Choureau (Aibert), soldat de 1re classe, 170e régiment d'infanterie, mle 31/75/219.

Colliot (Kléber), soldat de 2e classe, 170e régiment d'infanterie, mle 32/77/2265.

Contou (Jules), brigadier, parc de munitions d'armée n° 7, mle 24/161/01032.

Counil (Octave-Adrien), caporal, 7e régiment de tirailleurs marocains, mle 40/281/01635.

Covet (Pierre-Emile), cavalier de 2e classe, 1er groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1930, mle 1116 au recrutement de Compiègne.

Dalkiranian (Manuel), soldat de 2e classe, 170e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1925 au recrutement d'Epinal.

Dejugnat (Pierre), soldat de 2e classe, 153e régiment d'infanterie de forteresse, mle 38/781/6370.

Delpech (Isidore), soldat de 2e classe, 427e régiment de pionniers, mle 25/161/00617.

Dubroca (Léon-Lucien-Ernest), soldat de 2e classe, 170e régiment d'infanterie, mle 31/75/2761.

Fontaine (André-Louis-Emile), caporal, 109e régiment d'infanterie, mle 33/752/1909.

Garrault (Pierre-Clément), soldat de 2e classe, 170e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 972 au recrutement de Poitiers.

Gautier (Charles-Marie-Auguste), sergent, 65e régiment d'infanterie, mle 31/11/3754.

Grounenkoff (Michel), maréchal des logis, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1928, mle 071/00107 au recrutement de Lyon.

Guillard (Jean-Léon-Francis), caporal-chef, 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 43/22/8083.

Henry (Eugène), 2e canonnier, 329e régiment d'artillerie, classe 1935, mle 1301 au recrutement de Dijon.

Hurtrez (Victor), soldat de 2e classe, 227e compagnie automobile, classe 1931, mle 3888 au recrutement de Béthune.

Jadeau (François-René), soldat de 2e classe, 111e régiment d'infanterie, classe 1917, mle LM 26, recrutement de Poitiers.

Kocir (Stéphane), Tirailleur de 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1913 EV, mle 29 LM, recrutement du bureau central (étrangers).

Lacambre (Jean-Baptiste-Henri-Maurice), soldat de 2e classe, 7e régiment d'infanterie coloniale, mle 27/161/00751.

Lehmann (René-Jean), sergent, 68e bataillon de chasseurs à pied, classe 1931, mle 1285 recrutement de Beauvais.

Liautard (Victor), sergent-chef, 107e régiment d'infanterie, classe 1911 EV, mle 1601 LM, au bureau central de recrutement (étrangers).

Margouliaud (Romain-Marcel), soldat de 1re classe, 220e régiment d'infanterie, mle 26/161/01064.

Martin (Emile-Pierre-Joseph), soldat de 2e classe, 170e régiment d'infanterie, mle 35/86/215.

Maure: (Abel), soldat de 2e classe, 220e régiment d'infanterie, mle 25/161/00207.

Michely (Lucien-Louis), soldat de 2e classe, 61e régiment régional, classe 1929, mle 2068, recrutement de Thionville (573).

Millan Silva (Manuel), alias Pedroja, soldat de 1re classe, régiment de marche du Tchad, classe 1913 EV, mle 27 LM au bureau central de recrutement (étrangers).

Nabi Senouci, tirailleur de 2e classe, 11e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 1191, recrutement d'Oran.

Paris (Roger), adjudant, 152e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 112, recrutement de Lons-le-Saunier.

Pauli (Walter), caporal, 501e régiment de chars de combat, classe 1913 EV, mle 30 LM au bureau central de recrutement (étrangers).

Perreur (Pierre-Vincent), brigadier, 5e régiment d'artillerie divisionnaire, mle 31/751/1167.

Petit (Agénor-Serge), sergent-chef, 22e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1932, mle 1612 au recrutement de Béthune.

Pilet (Marcel), soldat de 1re classe, 67e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1188 au recrutement de Beauvais.

Pillet (Gérard), sapeur de 2e classe, 71e bataillon du génie, classe 1943, mle 10110 au recrutement de Poitiers.

Raguet (Robert-Jules-Georges), soldat de 2e classe, 170e régiment d'infantrie, mle 32/751/1371.

Ritzler (Charles-Alfred), maréchal des logis-chef 1er régiment de spahis marocains, classe 1926, mle 901-1823 au recrutement de Besançon.

Romero Sigales (José), alias Lopez, soldat de 2e classe, 3e régiment de marche du Tchad, classe 1939 EV, mle 3573 LM au recrutement de Marseille.

Schonborn (Georges-Edouard-Emile-Marcel), soldat de 2e classe, 16e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 40/161/00067.

Soudrain (Georges-René), sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, mle 27/781/5627.

Vavre (Gustave-François-Marius), soldat de 2e classe, 159e régiment d'infanterie alpine, mle 39/38/542.

Vayre (Albert-Louis), soldat de 2e classe, 42e demi-brigade de mitrailleurs d'infanterie coloniale, mle 27/161/00731.

Vitrey (Jean-Victor-Marie), soldat de 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 45/52/21985.

Webert (Marcel-Jean-Marie), caporal, 170e régiment d'infanterie, mle 37/88/337.

Binaud (Marie-Pierre-Robert), maréchal des logis, 18e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1713 au recrutement de Bordeaux.

Brady (Marcel-Marie-Joseph), soldat de 2e classe, 48e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 643 au recrutement de Vesoul.

Estic (Antonin-Jules), soldat de 2e classe, 131e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 277 au recrutement d'Aurillac.

Foignant (Eugène), soldat de 2e classe, 35e régiment d'infanterie coloniale, classe 1905, mle 1229 au recrutement de Remiremont.

Malafosse (Georges-Edouard-Emile), soldat de 2e classe, 102e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 370 au recrutement de Béziers.

Par décret en date du 14 août 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Alcaraz (Jean), soldat de 2e classe, groupement subdivisionnaire des unités territoriales de Mascara, classe 1930, mle 2222 au recrutement d'Oran.

Ali Ould Feidar, goumier de 2e classe, goum motorisé de l'Adrar, mle 1371.

Arrigo (Jean), soldat de 2e classe, 3e régiment de cuirassiers, mle 54/31/2824 au recrutement de Toulouse.

Aube (Rémy-Michel), soldat de 2e classe, 226e bataillon d'infanterie, mle 55/76/1272 au recrutement de Valenciennes.

Aubert (Marcel-André), spahi de 1re classe, 2e régiment de spahis algériens, mle 54/27/240 au recrutement de Chartres.

Ba (Omar), soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome n° 1, classe 1955, mle 56762 au recrutement de Saint-Louis.

Bantle (Erich), légionnaire de 1re classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 54/13 L/303 au recrutement de Marseille.

Beauffis (Roland-Henri), soldat de 2e classe, 9e bataillon de tirailleurs algériens, mle 54/89/00320.

Beduneau (Marcel), spahi de 2e classe, 1/1er régiment de spahis algériens, mle 55/19/02050.

Belarbi (Mostepha), tirailleur de 2e classe, 29e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1955, mle 26759 au recrutement d'Oran.

Bernelin (Antoine-Raymond), maréchal des logis, 411e régiment d'artillerie antiaérienne, mle 52/91/987.

Berthillaud (Antoine), caporal, 15e bataillon de chasseurs alpins, classe 1950, mle 1101 au recrutement de Lyon.

Boute (Roger), soldat de 1re classe, 226e bataillon d'infanterie, mle 54/59/06635.

Boutkhil Djillali ben Laredj, soldat de 2e classe, 3e groupe de compagnies nomades d'Algérie, mle 4798 au recrutement d'Oran.

Brunois (Marcel-Pierre), soldat de 2e classe, 9e régiment d'infanterie coloniale, mle 55/59/01406.

Burgues (Angel), soldat de 1re classe, 30e groupe mobile de police rurale, mle A 1140 LE.

Cabart (Jack), soldat de 2e classe, 226e bataillon d'infanterie, classe 1956, mle 118 au recrutement de Valenciennes.

Carthe (Georges-Auguste-René), soldat de 2e classe, 3e régiment de cuirassiers, mle 54/32/671.

Cazauran (Jean-Louis-Francis), chasseur de 1re classe, 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, mle 52/61/272.

Chambrin (Lucien-Adrien), méhariste de 2e classe, compagnie méhariste de la Saoura, mle 55/78/03312.

Chiloup (Yves-Roger-Léon), caporal, 1/129e régiment d'infanterie, mle 55/62/00842.

Choisnet (Jean-Louis-Marie), soldat de 2e classe, 586e bataillon du train, mle 55/72/03379.

Cielaszyk (Gerhard), légionnaire de 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 54/13 L/244.

Cladidier (Germain-Gabriel-Louis-Marie), soldat de 2e classe, 26e régiment d'infanterie motorisé, mle 56/88/2042.

Debray (Gérald-Maurice-Serge), soldat de 2e classe, 9e bataillon de tirailleurs algériens, mle 54/76/05288.

Decque (André-Jean), caporal-chef, 1/129e régiment d'infanterie, mle 55/62/06719.

Delcoudere (Jean-Marie-Henri-Georges), soldat de 2e classe, 1/22e régiment d'infanterie, mle 55/82/0191.

Deprun (Yves-Victor-Henri), chasseur de 2e classe, 15e bataillon de chasseurs alpins, mle 55/78/08294.

Diallo Mamadou, caporal-chef, 1/23e régiment d'infanterie coloniale, mle 33151 au recrutement de Kindia.

Diallo Samba, soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome n° 1, classe 1955, mle 57581 au recrutement de Saint-Louis.

Diao Alassane, soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome n° 1, classe 1956, mle 57539 au recrutement de Saint-Louis.

Diao Amadou, sergent, détachement motorisé autonome n° 1, classe 1949, mle 26935 au recrutement de Saint-Louis.

Dieye Guitté, soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome n° 1, classe 1956, mle 56765 au recrutement de Saint-Louis.

Djigo Alioune, soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome n° 1, classe 1956, mle 57194 au recrutement de Saint-Louis.

Dubos (Denis), soldat de 2e classe, 9e bataillon de tirailleurs algériens, mle 56/40/643.

Duhamel (Maurice-Joseph), soldat de 2e classe, compagnie méhariste de la Saoura, mle 54/49/02353 au recrutement de Rennes.

Durand (Francis), soldat de 2e classe, 6e bataillon de tirailleurs algériens, mle E 8017 au recrutement d'Oran.

Dutheil (René-Paul), chasseur de 2e classe, 20e bataillon de chasseurs portés, mle 52/87/1671.

Enjalbert (Michel-Marcel-Julien), sergent, 131e régiment d'infanterie, mle 53/11/511.

Fall Birahim, soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome n° 1, classe 1949, mle 57591 au recrutement de Saint-Louis.

Favier (Jacques), conducteur de 2e classe, groupe de transport 509, mle 54/16/00830.

Fery (André-Marcel), 226e bataillon d'infanterie, soldat de 2e classe, mle 55/51/2438.

Ficker (Gerhard), légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, mle 53/13 LE/5992.

Foissotte (Michel), sergent, 3/23e régiment d'infanterie, mle 52/75/29238.

Gabegna (Soro), soldat de 1re classe, 2/1er régiment d'artillerie coloniale, mle 39767 au recrutement de la Côte-d'Ivoire.

Giannini (Amédée), chasseur de 1re classe, 8e régiment de chasseurs, mle 54/42/03484.

Giraud (René-Victor-Aristide), 2e canonnier servant, 1/403e régiment d'artillerie anti-aérienne, mle 55/86/2305.

Gourbanel (André), soldat de 2e classe, 1/22e régiment d'infanterie, mle 55/82/00450.

Gouysse (Jean-Pierre), soldat de 2e classe, 226e bataillon d'infanterie, mle 56/24/1087.

Graux (Lucien), sergent, 9e régiment d'infanterie coloniale, mle 52/78/3348.

Gros (Yvon), sergent-chef, 45e régiment de transmissions, mle 50/81/536.

Grout (Georges-Sylvain-Gaston), soldat de 2e classe, 131e régiment d'infanterie, mle 55/76/02305.

Guirao (Antoine-Joseph), sergent, groupement subdivisionnaire des unités territoriales d'Oran, mle 2862 au recrutement d'Oran.

Habraoui el Bahri, caporal, 3e groupe de compagnies nomades d'Algérie, mle 53/92/10157 au recrutement d'Oran.

Hauza (Michel-Gilbert), soldat de 2e classe, 1/22e régiment d'infanterie, mle 55/54/2610.

Henrys (Paul-Marcel-Claude), brigadier-chef, compagnie saharienne portée du Djebel Amour, classe 1945, mle 17287 au recrutement de Rennes.

Issanchou (Paul-Adrien), caporal-chef, 3/7e régiment d'infanterie, mle 52/12/2406.

Ivaldi (André-Nicolas), brigadier-chef, groupement subdivisionnaire des unités territoriales d'Oran, classe 1941, mle 2313 au recrutement d'Oran.

Jacques (Marcel), soldat de 2e classe, 1/129e régiment d'infanterie, mle 55/08/1599.

Jego (Michel-Robert-Théophile), soldat de 2e classe, 588e bataillon du train, mle 55/75/1971.

Joly (Paul-Etienne-Marcel), soldat de 1re classe, groupe de transport 543, mle 54/71/233.

Jung (Alfred), soldat de 2e classe, 226e bataillon d'infanterie, mle 55/67/879.

Karsenty (Mardochée-Léon), soldat de 2e classe, groupement subdivisionnaire des unités territoriales d'Oran, classe 1949, mle 1504 au recrutement d'Oran.

Kohllepel (Gunther), légionnaire de 1re classe, 1er régiment étranger de parachutistes, mle LE 2200 au recrutement de Marseille.

Lafforgue (Jean), soldat de 2e classe, compagnie méhariste de la Saoura, mle 55/31/00366.

Lartigue (Claude-Jean), soldat de 1re classe, 3/4e régiment d'infanterie, mle 53/33/5798.

Lasne (Paul), soldat de 2e classe, 131e régiment d'infanterie, mle 54/75/2308.

Le Bris (Marc-Jean-François), soldat de 2e classe, 131e régiment d'infanterie, classe 1954, recrutement de Paris.

Léonard (Jean-Albert), soldat de 2e classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, mle 54/78/05671.

Le Saffre (Christian), soldat de 2e classe, 226e bataillon d'infanterie, mle 55/59/9511.

Leterc (René-André-Marius-Jean), soldat de 2e classe, 131e régiment d'infanterie, mle 55/76/02369.

Leye (Serigne), soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome n° 1, classe 1956, mle 57559, au recrutement de Saint-Louis.

Leymonerie (Maurice), soldat de 2e classe, 131e régiment d'infanterie, mle 55/75/17349.

Marchand (Gérard), maréchal des logis, 4e régiment de chasseurs, mle 53/75/20155.

Maron (Maurice-Antoine), sergent, 226e bataillon d'infanterie, mle 54/75/20046.

Marquis (Robert-Eugène), soldat de 2e classe, 151e régiment d'infanterie motorisée, mle 54/57/2321.

Martinez (Joseph), brigadier-chef, 1/11e régiment d'artillerie, mle 55/92E/253.

Martinez-Martinez (Juan), légionnaire de 2e classe, 2/1er régiment étranger de cavalerie, mle 53/13LE/379.

Marty (Aimé), soldat de 2e classe, 1/22e régiment d'infanterie, mle 55/66/00610.

Mathieu (Joseph), soldat de 2e classe, 3/7e régiment d'infanterie, mle 52/61/3356.

Melaab (Chérif), tirailleur de 2e classe, 17e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1954, mle 16705 au recrutement de Constantine.

Mézières (Ernest-Adolphe), brigadier, 30e groupe mobile de police rurale, classe 1954, mle 3306 au recrutement d'Oran.

Mohamed Ahmed Ould Hafoud, goumier de 1re classe, goum motorisé de l'Adrar, mle 169.
Molinier (Roger-Joseph-Albert), soldat de 2e classe, 588e bataillon du train, mle 55/12/1951.
Montaresi (Paolo), légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, mle 53/13 LE/4639.
Mur (Georges-François), soldat de 2e classe, compagnie méhariste de la Saoura, classe 1955, recrutement de Toulouse.
Nabor (Jacques), dragon de 2e classe, 27e régiment de dragons, mle 55/75/18693.
Nahau Mohammed, soldat de 2e classe, 3e groupe de compagnies, nomades d'Algérie, mle 17288 au recrutement d'Oran.
Noufe (Lédialté), soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome no 1, classe 1955, mle 25553 au recrutement d'Ouagadougou.
Oget (Jean-Marcel), soldat de 2e classe, 1/29e régiment d'infanterie, mle 54/59/03952.
Oro (José), caporal, 2e compagnie saharienne portée de légion, mle 5133 au recrutement de Marseille.
Paoli (Christian-Henri-Maurice), soldat de 1re classe, groupe mobile de police rurale no 20, classe 1952, mle 10180 au recrutement d'Alger.
Parnaud (Alain-Jacques-Gabriel), sergent, 5e régiment d'infanterie, mle 54/17/03269.
Pinaud (Marcel-Georges), chasseur de 2e classe, 31e groupe de chasseurs à pied, mle 54/17/02950.
Platel (Jacques), brigadier-chef, compagnie méhariste de la Saoura, classe 1952, mle 14-2330 au recrutement de Rennes.
Postic (Joseph-Félix-Yves-François), 2e sapeur mineur, 1/106e bataillon du génie, mle 55/29/01955.
Quiblier (Bernard), brigadier, 584e bataillon du train, mle 55/75/13306.
Rabdeau (Robert), sergent-chef, 17e bataillon de tirailleurs algériens, classe 1946, mle 17754 au recrutement de Dijon.
Rey (Gérald-Marie-Honoré), brigadier, 2e régiment de dragons, mle 54/13/01498. Cette concession annule la citation à l'ordre attribuée par décision no 34 du 29 octobre 1956 (*B. O. D. M. R.* du 22 novembre 1956).
Rocher (Albert), soldat de 2e classe, 131e régiment d'infanterie, mle 55/78/09105.
Roslain (Emile-Jean), soldat de 2e classe, 21e régiment de tirailleurs algériens, mle 56/05/576.
Rousse (Gérard-Albert), sergent, 3/7e régiment d'infanterie, mle 54/02/03461.
Said Abdallah, soldat de 1re classe, 3/14e régiment d'infanterie, mle 54/59/14878.
Sanchez (Marcel-Jean), soldat de 2e classe, 7e régiment d'infanterie, mle 55/92/01952.
Seyid Ould Gheilani, goumier de 2e classe, goum motorisé de l'Adrar, mle 182.
Sich (Jean-Pierre), soldat de 2e classe, 1/22e régiment d'infanterie, mle 55/75/25850.
Sonko (Ansou), soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome no 1, mle 57115 au recrutement de Saint-Louis.
Soumare (Kaka), sergent, détachement motorisé autonome no 1, classe 1947, mle 19909 au recrutement de Saint-Louis.
Sour (Balla), soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome no 1, classe 1955, mle 57598 au recrutement de Saint-Louis.
Sturbois (Auguste-Philippe), sergent, 1/129e régiment d'infanterie, mle 55/08/00863.
Sy (Biram), soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome no 1, classe 1952, mle 57585 au recrutement de Saint-Louis.
Tauzin (Jacques), soldat de 2e classe, 3/7e régiment d'infanterie, mle 52/10/1768.
Teibi Ahmed ben Tayeb, brigadier, compagnie méhariste de la Saoura, mle 01504 au recrutement d'Oran.
Thepault (Alexis), soldat de 2e classe, 131e régiment d'infanterie, classe 1956, recrutement de Paris.
Trepagne (Daniel-Louis), soldat de 2e classe, 17e bataillon de tirailleurs algériens, mle 54/80/02130.
Trounday (Michel), soldat de 2e classe, 226e bataillon d'infanterie, mle 54/64/2150.
Vanmarcke (Claude-Alphonse), soldat de 1re classe, 3/14e régiment d'infanterie, mle 53/59/04073.
Varenne (Jean-Claude-Robert-Fernand-Guy), soldat de 2e classe, 715e compagnie de transmissions, mle 55/85/02612.
Veto (René-Georges), soldat de 2e classe, 3/23e régiment d'infanterie, mle 56/78/8219.
Wade Abdoukarim, soldat de 2e classe, détachement motorisé autonome no 1, classe 1955, mle 56753 au recrutement de Saint-Louis.
Waxin (Gérard), soldat de 2e classe, 226e bataillon d'infanterie, mle 55/59/11145.
Wittek (Lothar), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 54/13 L/141.
Zaoui Ali, soldat de 1re classe, service des affaires algériennes, mle LM 116 au recrutement d'Alger.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme et annulent toutes citations accordées pour les mêmes faits.

Deloménie (Jean), maréchal des logis, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1946, mle 22048, au recrutement de Poitiers. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de la valeur militaire, l'intéressé ayant été cité pour les mêmes faits.
Calais (Jean), maréchal des logis chef, 26e régiment d'infanterie motorisé, mle 52/62/5122. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la croix de la valeur militaire.

RÉGULARISATIONS

Aghemo (Albert-Eugène), sergent, groupe mobile de police rurale no 3, classe 1948, mle L. M. 866 au recrutement de Dijon.
Andolfatto (Louis-Pierre), soldat de 1re classe, 151e régiment d'infanterie motorisée, mle 55/88/1232.
Anfif Ali ben Tahar ben Bachir, goumier de 2e classe, groupe mobile de police rurale no 12.
Armandie (Georges), chasseur de 2e classe, 4e bataillon de chasseurs à pied, mle 55/17/00150.
Bah Mamadou Amirou, soldat de 1re classe, 11e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 18671 au recrutement de Kindia
Baillet (Claude-Emile), dragon de 2e classe, 13e régiment de dragons, mle 55/81/908.
Bausch (Claude-Michel), soldat de 2e classe, 151e régiment d'infanterie motorisée, mle 55/51/1301.
Benchimoul (Claude-Charles), soldat de 2e classe, 67e bataillon d'infanterie, mle 56/91/01513.
Bolongeat (André-Pierre), sergent, 1er bataillon de tirailleurs algériens,, classe 1956, mle 1210 au recrutement de Lyon.
Borgmeyer (Alfred), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 53/13L/2811.
Boudane Djelloul, chasseur de 2e classe, 2e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 37455 au recrutement d'Alger.
Britz (Bernard), soldat de 1re classe 153e régiment d'infanterie motorisé, mle 54/67/725.
Calabro (Albert-Claude), soldat de 2e classe, 2/94e régiment d'infanterie, classe 1955, mle 954 au recrutement de Constantine.
Carayol (Marcel), maréchal des logis chef, 4e régiment de dragons, classe 1954, mle LM 1022 au recrutement de Toulouse
Covre (Egidio), sergent, 4e bataillon de chasseurs à pied, mle 54/17/00154.
Cramois (Jean-Marie), soldat de 2e classe, 3/2e régiment d'infanterie, mle 55/49/03324.
Dallemer (Jacques-André), soldat de 2e classe, 2/94e régiment d'infanterie, mle 55/13/04326.
Dao-Van Khuong, légionnaire de 2e classe, 13e demi-brigade de Légion étrangère, mle 55-92 L au recrutement d'Oran.
Delloul Mahmoud, soldat de 2e classe, groupe mobile de police rurale no 3.
Dembele Fongouzie, sergent, 1/3e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 57264 au recrutement de Saint-Louis.
Dignac (René), chasseur de 2e classe, 4e bataillon de chasseurs à pied, mle 56/19/01151.
Drosnet (Victor-Marcel-Albert-Marie), caporal-chef, 1/15e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 54/85/2837.
Duhau (François), dragon de 2e classe, 13e régiment de dragons, mle 54/64/2569.
Esnault (René-Armand-Pierre), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, mle 55/49/2564.
Fahrenbruch (Werner), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 53/13 L/1708.
Fadrich (Rudi), légionnaire de 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 53/13 L/3510.
Gariglio (Lucien), chasseur de 2e classe, 22e bataillon de chasseurs alpins, mle 55/20/01357.
Gaucher (François-Robert), soldat de 2e classe, action psychologique, compagnie haut-parleurs et tracts no 1, mle 56/75/25.829.
Gioia (René), chasseur de 1re classe, 22e bataillon de chasseurs alpins, mle 54/13/01275.
Goupil (Serge-Jean-Yves), soldat de 2e classe, 3/2e régiment d'infanterie, mle 55/72/2626.
Grossetête (Jean-Marie-Yves-Eugène), cavalier de 2e classe, 6e régiment de hussards à pied, mle 56/70/707.
Guerin (Guy), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, mle 55/17/1778.
Guincestre (Raoul-Jean-Emile-Marcel), maréchal des logis, 58le bataillon du train, mle 52/75/9280.
Haas (Alfons), légionnaire de 1re classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 5.640 au recrutement de Marseille.
Haas (Walter), caporal, 2e régiment étranger de parachutistes, classe 1953, mle 1218 au recrutement de Marseille.
Haberka (François), cavalier de 2e classe, 4e régiment de hussards, mle 55/62/8909.
Hernandez (Joachim), soldat de 2e classe, 1er bataillon de tirailleurs algériens, mle 55/92/562.

Herve (Jean-Pierre-Alexandre), soldat de 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale, mle 55/19/00973.
Hisler (Marcel-Emile-Henri), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, mle 56/75/29.852.
Hugonnet (Noël-Antonin-Marcel), soldat de 1re classe, 1/13e régiment d'artillerie, mle 55/48/00163.
Isnard (Marc-Jean-Roland), sergent, 28e bataillon de chasseurs alpins, mle 54/13/L. M. 480.
Kleimptner (Raymond), caporal, 1/57e régiment d'infanterie mle 55/17/029.94.
Lacourbas (Jean), caporal, 3/7e régiment d'infanterie, classe 1955, mle 02.054 au recrutement de Lyon.
Leclercq (Jean-Alfred), 15e bataillon de chasseurs alpins, classe 1954, mle 11.459 au recrutement de Valenciennes.
Le Deunff (Joseph), chasseur de 2e classe, 28e bataillon de chasseurs alpins, mle 56/29/03691.
Le Heurt (René-Guillaume), dragon de 2e classe, 4e régiment de dragons, mle 55/29/02097.
Longas (Marcel-Henri-Basile), soldat de 1re classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1955, mle 4450, recrutement de Poitiers.
Lopez (Joseph-Raymond), soldat de 2e classe, 1/91e régiment d'infanterie, mle 55/61/0298.
Marie (Gérard-Roland-Claude), maréchal des logis, 4e régiment de hussards, mle 53/12/1412.
Martin (Henri), soldat de 1re classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1954, mle L. M. 1958 au recrutement de Valenciennes.
Maucort (Daniel-Noël-Marcel), soldat de 1re classe, 151e régiment d'infanterie motorisée, mle 55/10/953.
Medjahed Mohamed Tayeb, harki, harka de la commune mixte de Tebessa, mle L. M. 1097 au recrutement de Constantine.
Mekersi Louardi, moghazni, section administrative spécialisée, classe 1954, mle 1129.
M'Hamdi Ali, harki, 1er bataillon de tirailleurs algériens mle 40/93/84.
Monteil (Louis-André), maréchal des logis, 13e régiment de dragons, mle 54/12/1624.
Nijean (Donatien-Passion), soldat de 1re classe, 2e régiment de parachutistes coloniaux, mle 51/972/0757.
Ori (Joseph), sergent-chef, 25e bataillon de chasseurs alpins, mle 49/20/920.
Panaget (Bernard-Maurice), sergent-chef, 1/7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1954, mle 2.110 au recrutement de Rennes.
Pech (Claude-Gabriel), dragon de 2e classe, 1/13e régiment de dragons, mle 55/31/2891.
Peydecastaing (Pierre-Robert), 2e canonnier, 1/403e régiment d'artillerie antiaérienne, mle 54/33/2.238.
Pigache (Maurice-Georges-Léopold), caporal-chef, 1/91e régiment d'infanterie, mle 51/62/00810.
Plodjinoto (Pierre-Cocou), caporal, 1/15e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 97.060, recrutement du Dahomey.
Ramge (Adolf), caporal, 1er régiment étranger, mle 2820 au recrutement de Marseille.
Reveillon (Claude-Henri-André), maréchal des logis chef, 3e régiment de cuirassiers, mle 49/62/28099.
Rossignol (Simon-Paul-Antonin), chasseur de 2e classe, 15e bataillon de chasseurs alpins, mle 55/82/1034.
Sciberras (Georges-Edouard-André), sergent, 291e bataillon d'infanterie, mle 52/96-E/215.
Splingart (Achille), soldat de 2e classe, 67e bataillon d'infanterie, mle 56/62/06027.
Strube (Wilhelm), caporal, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 1122 au recrutement de Marseille.
Ulrich (Günter), légionnaire de 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 53/13 L/2750.
Umscheid (Hermann), légionnaire de 1re classe, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 2057 au recrutement de Marseille.
Valanta (Victor), sergent, 1/3e régiment étranger d'infanterie, mle 4032 au recrutement de Marseille.
Valez (Rémi-Pierre-François), soldat de 2e classe, 8e régiment d'infanterie coloniale, classe 1956, mle 02126 au recrutement de Marseille.
Vernillet (Adrien-Jules), sergent-chef, 3e bataillon de zouaves, classe 1947, mle 594 au recrutement de Dijon.
Vialeles (Georges-Jean-Alexandre), caporal, 1/2e régiment d'infanterie coloniale, mle 52/31/904.
Wozniak (Jean), soldat de 1re classe, 2/11e régiment d'infanterie, mle 55/71/03165.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Benas (Jacques-Georges-Louis), maréchal des logis, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 53/81/0665.
Lemoine (André), brigadier-chef, 1er régiment de spahis marocains, mle 53/75/30587.
Parise (Jacques-Elie), maréchal des logis, 3e régiment de hussards, classe 1954, recrutement de Toulouse.
Poussin (Robert-Jean), spahi de 2e classe, 1er régiment de spahis marocains, classe 1954, mle 22954 au recrutement de Paris.
Savoia (Charles-Marie-Joseph), chasseur de 1re classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 53/74/0017.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de la valeur militaire, les intéressés ayant été cités pour les mêmes faits.

Par décret en date du 14 août 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Danan (Max), gendarme auxiliaire, légion de gendarmerie de Tunisie, classe 1954, mle 437 au recrutement de Tunis.
Lacoste (Jean), gendarme auxiliaire, 10e légion *bis* de gendarmerie, classe 1948, mle 2149 au recrutement d'Oran.
Mahe (André-Joseph-Mathurin), maréchal des logis chef, 10e légion de gendarmerie, classe 1942, mle 12043 au recrutement de Paris.
Mahe (Claude-Charles-Maurice), gendarme, 9e légion de gendarmerie mobile, classe 1950, mle 322 au recrutement de Marseille.

RÉGULARISATIONS

Chanoue (Rolland-Louis), gendarme, 10e légion *ter* de gendarmerie, classe 1947, mle 15012 au recrutement d'Alger.
Charrier (Roger-Louis), gendarme, 10e légion *bis* de gendarmerie, classe 1943, mle 2688 au recrutement d'Alger.
Chruszczyk (Boleslaw), gendarme, 10e légion *ter* de gendarmerie, mle 53/80/2534.
Cristol (Jean-Paul), gendarme, 10e légion *ter* de gendarmerie, classe 1947, mle 1684 au recrutement de Marseille.
Fischer (Raymond), adjudant, 10e légion de gendarmerie, mle 43/51/2934.
Galliano (Stéphane), gendarme, 10e légion de gendarmerie, mle 44/62/16528.
Gomez (Ginès), gendarme auxiliaire, 10e légion *bis* de gendarmerie, classe 1943, mle 3315 au recrutement d'Oran.
Hachemaoui Lahcène ould Meddah, gendarme auxiliaire, 10e légion *bis* de gendarmerie, mle 976 au recrutement d'Oran.
Herault (Jean-Joseph), gendarme, 10e légion *ter* de gendarmerie, mle 52/53/2248.
Jallet (André-Raymond), médecin auxiliaire, 1/131e régiment d'infanterie, classe 1948, mle 1688 au recrutement d'Alger.
Latard (Edmond-Fernand-Joseph), gendarme, 10e légion *ter* de gendarmerie, classe 1947, mle 906 au recrutement de Lyon.
Leplat (Marc-Ernest-Arsène), gendarme, 10e légion de gendarmerie, classe 1947, mle 6057 au recrutement de Nancy.
Mazzega-Ciamp (René-Joseph), gendarme, 10e légion *ter* de gendarmerie, mle 54/73/730.
Perrichon (Roland-Clotaire), maréchal des logis chef, 10e légion *ter* de gendarmerie, classe 1946, mle 43331 au recrutement de Paris.
Pujol (René), maréchal des logis chef, 10e légion de gendarmerie, classe 1944, mle 6927 au recrutement de Toulouse.
Rezzoug El-Hadi, gendarme auxiliaire, 10e légion de gendarmerie, classe 1943, mle 217 au recrutement d'Alger.
Tartare (Pierre-Arthur-Gabriel), gendarme, 10e légion de gendarmerie, mle 52/80/2428 au recrutement de Valenciennes.
Wadoux (Claude-Marcel-Maximilien), maréchal des logis chef, 10e légion *ter* de gendarmerie, classe 1948, mle 11695 au recrutement de Valenciennes.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Décrets du 16 août 1957 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 16 août 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 25 juillet 1957 portant que les concessions de la médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée active désignés ci-après:

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 30 juin 1957.)

I. — Corps des sous-officiers du personnel navigant.

Fournis (Ernest, adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cugnot (Jean-Pierre-Henri), adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Salette (Jean-Armand-François-Alphonse), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bouin (Jacques-René-François-Xavier), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Grousset (Jean-Charles-Louis), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Vives (Emmanuel-Vincent), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Glibert (Pierre-Ambroise-Roger), adjudant; 12 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Pratz (Yves), adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guillot (Gilles-Pierre), adjudant; 12 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bardinet (Jean-Roch-Roger), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Vialatte (Michel-Paul-Emile), sergent-chef; 12 ans de services, 5 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Malard (Jacques-Pierre-Paul), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guyot (Michel-Louis), sergent-chef; 12 ans de services, 9 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cotton (Marcel-Pierre-Marie), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Barboux (Maxime-Louis-Marcel), adjudant; 12 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bazzochini (Félicien), adjudant; 12 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Robin (Pierre-Henri-Marie-Joseph), adjudant; 12 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guignot (Louis-Gustave), sergent-chef; 12 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Hubert (Charles-Simon), adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bourgeois (André-Louis-Marie), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Roux (Pierre-Bernard), adjudant; 11 ans de services, 2 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Perrier (Jean), adjudant; 12 ans de services, 6 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Paiud (Yves-Henri), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Nangniot (Jean-André-Emile), adjudant; 11 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bernard (Georges-Charles-Marc-François), sergent-chef; 10 ans de services, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Leguay (Jacques-Victor-Léon), adjudant; 12 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandes. A été cité.

Ponton (André-Marcel), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Alcouffe (André-Jean-Georges), sergent-chef; 12 ans de services, 8 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Giroud-Piffoz (Raymond-Henri), adjudant; 12 ans de services; 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fracaro (Dominique-Jean-Marie), adjudant; 12 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Dervieux (Georges-Hervé), sergent-chef; 12 ans de services, 3 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chabaud (Georges-Alexandre-François), adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Genevois (Jean-Marie-Edmond), sergent; 12 ans de services, 2 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Schoppig (René-Christian-Jean), sergent-chef; 12 ans de services, 1 campagne, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blesssé et cité.

Pochon (Robert-Louis-Philippe); adjudant, 12 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant.

Spécialistes.

Loux (Georges), adjudant-chef; 24 ans de services, 10 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Henry (Albert-Ernest-Camille), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Trincat (Xavier-Jean), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Duvignacq (Robert-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Magro (Philippe-Jean-Baptiste), adjudant; 15 ans de services, 15 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Reignoux (André-Jean), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Marcoumler (Jacques-Abel-Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 14 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Martinot (Maurice Raymond-Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gari (Jacques-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Beldon (Robert-Jules), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Le Diuzet (Gabriel-Yvon), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

David (Henri-Paul-Joseph), adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Coutin (Albert-Henri-Alfred), adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Richard (Jean-Pierre), adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Brindjonc (Emile-Francis-Auguste), adjudant-chef; 20 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Borey (André-Louis), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Segala (Gustave-Jean), adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Barrier (Marcel-Edmond), adjudant; 20 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Dubayle (Jean), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Contais (André-Gilbert-Jacques), adjudant; 18 ans de services. 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Pluvy (Henri), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gibard (Georges-Raymond), sergent-chef, 17 ans de services, 6 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Copin (Lucien-Jean-Guislain-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Renaudin (Jean-Robert), adjudant-chef; 22 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Alliliaire (Gaston-Pierre), adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés

Bringau (Marcel-Charles), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bayle (Jacques), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Wachs (Henri-Jules), adjudant-chef; 16 ans de service, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Moyroud (Auguste-Marius), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gendron (Pierre-Auguste-Emile), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lautier (Jacques-Gérard-Auguste), adjudant-chef; 16 ans de services, 13 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Labiche (Marcel-Armand), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Grisoni (Robert-François-Marie), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Desroches (Robert), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Mariat (Pierre-Jules-Joseph), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Ducamp (Marcel-Georges), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés A été blessé et cité

Martineau (Marcel-Ernest), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés

Dupouy (Marcel), adjudant; 15 ans de services, 15 campagnes.

Roussie (Jean-Marie-Armand), sergent; 20 ans de services, 10 campagnes.

Josse (Victor-Marius), adjudant; 21 ans de services, 9 campagnes

Ginioux (Roger-Jacques), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Donadey (Aimé-Louis-Marius), adjudant; 15 ans de services, 15 campagnes.
Lizée (Georges), adjudant 18 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Doise (Liebert-Théophile), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dupuy (Jean-Marie-Henri-Etienne), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Carol (Hector-Casimir-Léon), adjudant; 22 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Barbelin (René), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Thuret (César-Clément), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Roger (Jean-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sukiennik (Zdenek-Zdenko), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Guilhauma (Bernard-Pierre), adjudant-chef; 22 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Capy (Armand-Jean-Irénée), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Salesne (Claude), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes.
Malleval (Louis), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Moures (Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ors (Vincent), adjudant; 21 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Courade (Théophile-Julien-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Llitjos (Jean-Germain-Arthur), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cahuzac-Bourrel (Jacques-Hippolyte-Aimé), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vigouroux (Michel), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes.
Blanc (Justin-Melchiade-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sorel (Roger-Lucien-Jean), sergent; 18 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tanguy (Jean-Louis), sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Simon (Jean-Alphonse), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lanot (Jean), adjudant; 21 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lauzin (Paul-Pascal), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lagarde (Félix-Paul-Edouard), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Roumegous (Christian), adjudant; 22 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Saurel (Roger-Louis-Alexis), adjudant-chef; 22 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Domingo (Jean-Jacques), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Millet (André-Auguste), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Le Bronnec (Pierre-Georges-Gaston), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tindon (Louis-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Le Guehennec (Jean-Yvon-Jules), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rivolet (Alexandre-Jean), adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Nussli (Edouard-Georges), adjudant-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Foquin (Jacques-Roger), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Frobert (Maurice-Raymond-Albert), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Morisson (Louis-Raymond), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes.
Sargousse (Hippolyte-Jean), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés
Barrangou (Robert-Edmond-François), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes.
Pipier (André-Jean), sergent-chef; 20 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Martinet (Georges-Jean), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Saucet (Constant-Eugène-Emile), sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Hourdé (Germain-Clovis-Emile), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Flammarion (Marcel-André), sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Franc (Lucien-Joseph), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tanchon (Charles-Gaston-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Martin (Camille), adjudant; 21 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rochelemagne (Jean-Roger-Louis), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Clément (Raphaël-André-Michel), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Ramadier (Jean-Louis), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Weber (Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés
Bertrand (Roger-Marie-Antoine), adjudant-chef; 20 ans de services, 8 compagnes.
Le Guern (Charles), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes; 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Martin (Georges-Edouard), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Terrasson (Georges-Emile), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pers (Georges-Eugène-Henri), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Quérouil (André-Maurice-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lethy (Paul-Antoine), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Lescarret (Gérard), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lalande (Pierre-Daniel), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Sarda (Georges), adjudant; 21 ans de services, 8 campagnes.
Barboteu (Marcel-Sauveur-Martin), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Martineau (Guy-Henri-Georges), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chipault (René-Yvon), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes; 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Croze (Jean-Alexandre-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Erize (Robert-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Verel (René-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Claudet (Georges-Jules-Ernest-Marie), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Mallia (André), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Lofficial (Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fontes (Pierre-André-Gabriel), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Pitie (René-Marius), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gouby (Roger-Roland), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Puaux (Jean-Marie-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dumont (Henri-Constant), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Debien (Marcel-Paul-Jean), adjudant-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Prau (Jean-Raymond), adjudant, 14 ans de services, 5 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mabrouck (Jean), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chassignet (Maurice-Jules-Augustin), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Ducau (Marc-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ducros (Henri-Auguste), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Beuvignon (Hubert-Julien-Césaire), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés
Charasson (André-Louis-Alexandre), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Hugelier (Marcel-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chaunu (Guy-Eugène), sergent; 14 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Simon (Georges-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Esmiol (Julien-Fernand), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Hervochon (René-Raymond-André), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Didierlaurent (Jules-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés
Lorin (Marcel-Philippe), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Felloni (André-Ernest), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ourliac (Robert), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Muffang (Jean-Paul-Georges), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mouret (Louis-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Borde (Jacques-Robert), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gordon (Robert-Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Couton (Paul-Marie-Léon), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sompayrac (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lafougère (Maurice-Pierre-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Oyhanondo (Jean-Baptiste), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Dessemme (Armand), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tissut (André-Ennemond), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Faure (Jean-François), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cabourdin (Robert-Georges), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gachon (Marcel-René), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bertrand (Roger), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bensa (Paul-Joseph-Antoine), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cabrol (André-Julien-Victor), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Kerusel (Roger-Georges), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Douchet (Emile-Léon-Modéran), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Blampain (Marie-Blaise-Pascal), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Pin (Emile-François), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rosseeuw (André-Thomas-Jean), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Perino (André-Dominique-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bichon (Raymond-Gustave), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Hysoulet (Ernest-Charles-Edmond), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Delpech (Jean-Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Starck (Joseph-Marc), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Fertier (Pierre-Célestin-Sylvain), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Coquillet (Maurice), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Parrod (Raymond-Elie-Xavier), sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Caure (Edmond-Raymond-André), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Harlert (Marcel-Jacques), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Carrère (Lucien-Jean-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Doudies (Jean-Elie-Adrien), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Audouin (André-Jean-Gérard), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Richou (Henri-Alexandre), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Benichon (Paul-Victorin-Amédée), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cazaux (Marc-Jean-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Baudias (Lucien-Pierre), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de majorations diverses.
Savineau (Raymond), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Le Gall (Paul-Louis-Marie), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lelarge (Louis-Firmin-Emile), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Barlier (Marius-Jean), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Papot (Jean-Marcel), adjudant-chef; 22 ans de services, 5 campagnes.
Le Dain (Denis-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Accolas (André-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Mismer (Roger-Roland), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Jouen (Gaston-Raymond-Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bartholomet (Jean-Baptiste-Dominique), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Buisson (Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Demay (Robert-Désiré), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Ortolland (Léon-Jean-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Taupenas (André-Victorin-Cyprien), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Secq (Henri), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Poirier (Georges-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Curt (Alfred-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

III. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

Patrou (Charles-Auguste), sergent-chef; 20 ans de services, 15 campagnes.
Bourcy (Lucien-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Suzanne (Fernand-André-Albert), adjudant, 18 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Barillau (Daniel-Emile-Alphonse), sergent-chef; 20 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cesarini (Pierre-Paul), adjudant-chef; 19 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Broussou (René-Louis-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Corbel (André-Paul-Albert-Marie), Adjudant; 22 ans de services, 10 campagnes.
Mosconi (Renuccio-Paul), sergent-chef; 22 ans de services, 11 campagnes.
Valet (Jean-Antoine-Ludovic-Marcel-Marie), sergent; 19 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gilly (Germain-Félix), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Puaut (Pierre-Joseph-Rufin), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Courtiol (Elie-Jean), adjudant; 19 ans de services, 12 campagnes.
Moussac (Rémy-Vincent), sergent-chef; 19 ans de services, 12 campagnes.
Pouzin (René-Camille), adjudant; 20 ans de services, 11 campagnes.
Sauner (Raymond-Maxime), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Colson (Jean-René), adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bourgault (Félix-Marie-Léon-Mathurin), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes.
Manclet (Jean-Paul-André), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Laborde-Ganne (Jean-Anselme), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 1 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chatelet (Eugène-Henri), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Dubrey (Hector), adjudant; 20 ans de services, 10 campagnes.
Fonsin (Roger-Jean-Daniel), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Caillaud (Maxime-Elie-Joseph), adjudant-chef; 24 ans de services, 5 campagnes.
Plasse (Pierre-Antoine), adjudant; 21 ans de services, 8 campagnes.
Cluzeau (Raymond-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Jacquier (Paul-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Anne (Robert), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Coelho (Eugène-Henri), sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Larligue (Gilbert-Louis), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Peigne (Albert-Jean-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ravier (Roger-Lucien), adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes.
Mevire (Jean-Emile-Paul), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jacquot (Marcel-René), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Strobel (Eugène-Gaston), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes.
Formet (Mary-Charles-Henri-Gilbert), sergent-chef; 22 ans de services, 7 campagnes.
Dornier (Robert), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ninard (Hervé-Marc-Armand), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Valette (Roger-Jules-Eugène-Marie), adjudant-chef, 18 ans de services, 10 campagnes.
Domenech (Robert), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gravelines (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Meunier (Paul-Jean-Constant), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chauvine (Fernand-Auguste-Jean), sergent; 17 ans de services, 11 campagnes.
Assante-di-Cupillo (Vincent-Léonard), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Chardin (Roger-Victor), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Bordat (Jean-Paul-François), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes.
Monory (Lucien-Louis-Charles), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Maillard (Valentin-Jules-Fernand), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Poulain (Robert-Edouard), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rebeu (André-Jean-François), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
David (Marie-François-Prosper-Gabriel), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Thomassin (Jean-Louis), adjudant; 22 ans de services, 4 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lopez (Antoine), adjudant-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Bachellerie (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Thomas (Roger-Alphonse), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.
Voiturier (Albert-Charles-Emmanuel), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pluchon (Pierre-Yves-Marie), sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Gentil (Roland-Yvon-Gabriel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Godfrin (Aime), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Larrieu (Simon-Georges-Bernard), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Carrer (Louis-René), adjudant-chef, 18 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Buzonie (Michel), aspirant; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Deguilhem (Gabriel), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés
Rovai (Félix), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Boulard (Marc-Georges-Emile), adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes.
Gasparini (Paulin), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Anthoine (Jean Armand), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Collignon (Fernand-Albert), adjudant-chef; 22 ans de services, 6 campagnes.
Brutus (Alexandre-René), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
France (Raymond-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Courtes (Joseph-Hervé-Marie), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Deschryver (André-Cyrille), sergent; 17 ans de services, 11 campagnes.
Daspres (Pierre-Prosper), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés
Mariannie (Soucémarianadin), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Vial (Léopold-Charles), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Welter (Léon), adjudant-chef, 18 ans de services, 10 campagnes.
Picard (Paul-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Roux (Charles-Camille), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Noyon (Roger-Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ponpon (Charles-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Fanovard (Antoine), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Collongues (Fernand-Albert), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Dauchy (Gaston-Henri), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Brachet (Gaston), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cassin (Marie-Benoit-Ange-Félicien), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Galisot (Jean), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Saint-Gervais (Marie-Paul-Antonin), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Andrieu (Noël-Julien), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.

Bouvier (Henri-Raymond), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Laroumanie (Jean-Christian), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Sipieter (Maurice-Alfred-André), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Kranklader (François-Xavier), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Germa (Jean-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Caron (Augustin-Donat), adjudant-chef, 18 ans de services, 10 campagnes.
André (Léon), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Maumas (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes; 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Beauvais (Julien-André-Roger), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Gabriel (René-Julien), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Blanchard (Pierre-Marie-Emile-Alexandre), sergent-chef; 23 ans de services, 5 campagnes.
Herrera (Antoine), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Crespin (Noël-César-Charles), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes
Hebert (Robert-Amédée), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Auguin (Joseph-Gustave-Elie-Armand), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Novel (Robert-Laurent), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lamothe (Joseph-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Coudrain (Jean-Marie-Georges-Isaïe), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Trapy (Louis-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Betaille (Paul), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cardenal (André-Vincent), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Fanton (Robert-Henri), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Garaudet (Raymond-Maurice), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Richon (Lucien-Eugène), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Cocolnac (Guy), sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes; 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Heinrich (Adolphe), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Blaise (Charles-Nicolas), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Rey (Louis-Marius), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Gaudoux (Marcel-Léon-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gabel (Paul-Georges), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dronet (André-Léon), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Duperret (Fernand-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
Hardy (René-Léon), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dupuis (Justin-Grégoire), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Pichard (Roger-François-Joseph), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes, 1 an de majorations diverses.
Clavel (Yves-Jean-Marie), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Salvat (Henri-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Ducourant (Jean-Aimé), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Lloberes (Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Lafforgue (Francis-Paul), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chapuis (Etienne-Marie-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Durix (Claude-André), sergent-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gardelle (Paul-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Villechanoux (Joseph-Louis-Edward), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cochard (Denis-Célestin-Isabelle), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Queret (Maurice-Eugène-Victor), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Bellon (Marcel-Jean-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rakotondrasoa (Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Challine (Lucien-Armand), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Sulahian (Stephan), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Demoulin (Lucien-André), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Escudie (Lucien-Léon), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes.
Stauffer (Maurice-Albert-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Soleiliet (Paul-Marius-Emile-Célestin), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Lavernos (Serge-Louis-Albert), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes
Dabe (André), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ors (Armand), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Baylac (Georges-Edmond), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Lanteri (Joseph-Elie-Félix), sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Man (Léon-André), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Lestrade (Gabriel-Jean), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gastaldello (Raymond-Jacques), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Billet (Marcel), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Drillon (Robert-Léon-Marius), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Faure (Georges-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bagardie (Lucien-Henri), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Maréchal (Albert-Auguste-Paul), adjudant, 17 ans de services, 9 campagnes.
Marquestaut (Henri-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Franckhauser (Robert), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Perrin (Jean-Jacques), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chaudoin (Roger-Jean-Marius), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Danesi (Joseph-Louis), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ponthieux (Robert-Irénée), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Verna (Jean-Emile), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Lacroix (Pierre-Charles), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Meyrieux (Jean-Marie-Claude-Louis), sergent; 17 ans de services, 9 campagnes.
Furst (Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Balay (Marcel-Louis), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Pataud (Roger-Sylvain), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Michel (Jean-Raoul-Ernest), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Fouché (Jacques-Henri-Alix), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tessonneau (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Barbey (Roger-André), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Roux (Robert-Louis-Mary), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Marais (Edouard-Jean-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Talmon (Désiré-Léon-Joachim), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Avignant (Robert), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Billard (Roland-Etienne-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Soule (Jean-Casimir), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Basroger (Auguste-Jules-Robert-François), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Caddoux (Henri), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Negroni (René-Alexis), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Esserteau (René-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Pabot (Camille), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Debaux (André-Henri-Georges), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Courtot (Noël), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tallet (Roland), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Robert (Edouard-Berthe-Constant), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Schneider (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Marquis (Eugène-Joseph), sergent; 14 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Scribot (Louis-Pierre-Alphonse), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Amalfi (Jean-Luc), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Lavaud (Yvon-Antonin), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Drouet (Martial-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chabot (Jacques-Olivier), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Donzeaud (Albert-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rondelli (Francis-Sainte), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Canivet (Jules), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Del-Giovane (Marius-Angelio-Torello), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Melon (Lucien), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
Cadieu (André-Ange-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Berrard (André-Fernand), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Colombeski (Lucien-Albert), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Montjaux (Jean-Robert-Ernest-Raoul), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Serieyssol (Raymond-Germain), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Cruz (Paul-Constant-Daniel), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de majorations diverses.

IV. — Corps des sous-officiers infirmiers.

Devigne (Georges-Raymond), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Merchet (Charles-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Patarin (René-Marcel-André), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Blanc (Guy-Jacques), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pardieu (Adolphe-Jean-Emile-Antoine), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

V. — Corps des sous-officiers de la musique de l'air.

Namouric (Marcel), sergent-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Midavaine (Edmond-André), sergent-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Fardoux (Claude-Victor-Paul), sergent-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Denis (Marcel), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Erard (Jean), adjudant-chef, 23 ans de services, 2 campagnes.
Lecoq (Armand-Alfred-Prudent), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Veillon (Armand), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.

VI. — Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941

SOUS-OFFICIERS MAROCAINS

Bachir ben Mohammed, mle A 2067/40, sergent; 17 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Arbi ben Madani, mle A 55/37, sergent-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Saïd ben Bouchaib, mle A 2078/40, sergent; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Abdesselam ben Mohamed ben Rahon, mle A 1706/38, sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de majorations diverses.
Ahmed ben Slimane, mle 6540/40, sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Mokhtar ben Abdesselam, mle U 4984, sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE MAROCAINS

Yasine ben Abdallah, mle B 3933/39, soldat de 1re classe; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

VII. — Militaires ressortissants des territoires d'outre-mer.

SOUS-OFFICIERS

Patou Paré, mle 60719, sergent; 17 ans de services, 14 campagnes.
Gori, mle 1052, sergent; 16 ans de services, 15 campagnes.
Diadengar, mle 3523, sergent; 15 ans de services, 14 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Laobian, mle 3069, soldat de 2e classe; 15 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
Dembadouno Saa Tiogbele, mle 95183, caporal-chef; 15 ans de services, 15 campagnes.
Tibinga, mle 2895, soldat de 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
Ya Kamara, mle 2, caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Par décret du 16 août 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 25 juillet 1957 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre « posthume » aux militaires désignés ci-après:

Achiary (Pierre-Paul-Louis), sergent-chef.
Lafon (Marc-Jean), sergent-chef.
Bruna (Roger-Ernest-Jean), sergent.
Couherat (Benoit-Marius), sergent.
Gainon (Hubert-Gaston-Félix), sergent.

Ces concessions de la médaille militaire ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Par décret en date du 16 août 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 25 juillet 1957 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre posthume aux militaires désignés ci-après:

Huguet (Michel-Lucien-René), aspirant de réserve.
Rumeau (Nicolas-Jean), aspirant de réserve.
Barraud (Bernard-Jean), sergent.
Chevalier (Christian-Pierre-François), sergent.
Le Deun (Lucien-Marcel), sergent.
De Rocquigny (Claude-Antoine-Marie), sergent.
Bochouard (André-Marcel), caporal.
Chevalier (Roger-Alphonse-Michel), soldat de 2e classe.

Ces concessions de la médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Régies d'avances.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 6 août 1957, les articles 1er et 2 de l'arrêté du 14 mai 1952, modifié par les arrêtés des 14 novembre 1953, 4 juin 1954 et 28 mars 1956, sont à nouveau modifiés comme suit:

« *Art.* 1er. — La régie d'avances instituée auprès du magasin régional d'habillement n° 784, à Montpellier-Villodève, est transférée auprès de l'établissement régional du commissariat de l'air n° 784 au même lieu géographique.

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 1.580.000 F, dont:

« 1.500.000 F: dépenses de personnel;
« 80.000 F: dépenses de matériel ».

(Le reste sans changement.)

Constructions et armes navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 2 août 1957 et par application des dispositions des articles 113, 116 et 118 de la loi du 19 octobre 1946 modifiée, M. l'agent administratif de 1re classe des directions de travaux Grifloni (François), port matriculaire: Toulon, en service à la direction centrale des constructions et armes navales, est placé en position de disponibilité sur demande, pour convenances personnelles, pour une durée d'un mois à compter du 4 juillet 1957.

En application des prescriptions des articles 113 et 118 susvisés, l'intéressé cesse de bénéficier de ses droits au traitement, à l'avancement et à la retraite pendant la durée de sa disponibilité. Mention en sera portée à son article matriculaire.

Corps spécial des chemins de fer de campagne.

Par arrêté du 2 août 1957, sont promus dans le corps spécial des chemins de fer de campagne, aux grades d'assimilation ci-après, pour le temps de guerre:

Au grade d'inspecteur.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

MM. les sous-inspecteurs:

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

1re région militaire.

Garin (Pierre-Auguste), chef de dépôt de 2e classe.
Garnier (Benoit-Marius-Léon), chef de dépôt de 2e classe.
Ochem (Louis-Ernest), chef de gare principal de 3e classe.

2e région militaire.

Micheaux (René-Henri-Jules), chef de dépôt de 2e classe.

6e région militaire.

Brion (Marcel-Pierre), chef de dépôt de 2e classe.
Cibille (Albert-André), inspecteur.
Moreau (André-Marcel), inspecteur.
Querelle (Julien), chef de dépôt de 2e classe.
Rancœur (Marcel), inspecteur de 2e classe.
Ylest (Gérard), inspecteur.

7e région militaire.

Brayer (Pierre), inspecteur de 2e classe.

Au grade de sous-inspecteur.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

MM. les contrôleurs:

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

1re région militaire.

Devulder (Pierre), sous-inspecteur.

2e région militaire.

Buquet (Pierre), sous-inspecteur.
Hochedez (Joseph), sous-inspecteur.
Lefebvre (Marcel), chef de district principal.
Ogée (Maurice), chef de district principal.
Robart (Georges), sous-chef de dépôt principal.
Sacliez (André), sous-inspecteur S. I. S.

6e région militaire.

Brunelet (Emile), chef de district principal.
Fery (Marcel), sous-chef de dépôt principal.
Labor (Edmond), sous-inspecteur.
Levaillant (Charles), sous-chef de dépôt principal.
Lottier (Pierre), sous-inspecteur.
Manasmann (Laurent), chef de circonscription principal.
Mayer (Marcel), chef de district principal.
Rieffel (Joseph), chef de gare de 2e classe.
Kolb (Robert), chef de circonscription principal.

8e région militaire.

Millot (Roger), sous-chef de dépôt principal.
Vitteau (Jacques), sous-chef de dépôt principal.

Par décision du 8 août 1957, est radié de la position hors cadre et réintégré dans les cadres à compter du 11 juillet 1957, date de sa radiation du corps spécial des chemins de fer de campagne, M. le capitaine de réserve du train Mathiot (Michel-Marie-Benoit-Maurice), de l'état-major de la 1re région militaire.

Cet officier est muté, pour administration, à l'état-major de la subdivision de Paris (la présente décision tient lieu d'avis de mutation).

Service de la trésorerie aux armées.

Par arrêté du 31 juillet 1957, sont promus dans les cadres du service de la trésorerie aux armées, à compter du 1er juillet 1957:

Au grade de payeur particulier de 2e classe.

M. le payeur adjoint de 1re classe Lariviere (Guy-Robert).

Au grade de payeur adjoint de 2e classe.

MM. les commis de trésorerie de 1re classe Mayer (Joseph) et Girault (Roger-Marcel).

Liste d'admission, par ordre de mérite, à l'école supérieure de l'intendance (section métropolitaine).

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1957, page 7725: I. Au lieu de: « Thomes (Jean-Adrien-Maurice), capitaine d'infanterie, 20e bataillon de chasseurs portés », lire: « Thomas (Jean-Adrien-Maurice), capitaine d'infanterie, 20e bataillon de chasseurs portés »; II. Dernier alinéa, au lieu de: « Leur dossier personnel devra être adressé... », lire: « Leur dossier du personnel devra être adressé... ».

Liste des médecins des troupes coloniales autorisés à se présenter au concours de l'agrégation en 1957.

Additif à la liste publiée au *Journal officiel* du 28 juin 1957 (page 6441):

M. le médecin commandant Saugrain (Jacques-Antoine), du service de santé des troupes coloniales, est autorisé à se présenter au concours de l'agrégation du service de santé des troupes coloniales en 1957, section « Epidémiologie et hygiène ».

Les modalités et les dates du concours seront précisées ultérieurement.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Désignation des représentants du personnel au comité technique central paritaire du service des enquêtes économiques.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, ensemble les décrets qui l'ont modifié ou complété;

Vu l'arrêté du 4 mars 1948 portant institution d'un comité technique paritaire à la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques;

Sur le rapport du chef de service de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — Les représentants du personnel au comité technique central paritaire du service des enquêtes économiques sont désignés par le syndicat national autonome des enquêtes économiques, par le syndicat chrétien des enquêtes économiques, par le syndicat national C. G. T.-Force ouvrière des fonctionnaires et agents du service des enquêtes économiques, et par le syndicat national des agents des affaires économiques C. G. T. (section technique : Enquêtes économiques).

Art. 2. — Le nombre de sièges de représentants attribués aux organisations syndicales visées à l'article 1er ci-dessus est fixé ainsi qu'il suit:

Syndicat national autonome: trois titulaires, trois suppléants.

Syndicat chrétien: trois titulaires, trois suppléants.

Syndicat national C. G. T.-F. O.: trois titulaires, trois suppléants.

Syndicat national C. G. T.: un titulaire, un suppléant.

Art. 3. — La désignation par les soins des organisations syndicales visées à l'article 1er des représentants du personnel devra intervenir dans un délai maximum de huit jours à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 4. — Le directeur général des prix et des enquêtes économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation.
Le directeur du cabinet,
IVAN CABANNE.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 17 août 1957, Mme Cénée (Germaine), sténodactylographe de 7e échelon à l'administration centrale des finances, en disponibilité, est réintégrée pour ordre dans les cadres de l'administration centrale des finances et placée en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès des services extérieurs du Trésor en vue d'exercer des fonctions dans le département d'Indre-et-Loire.

Le présent arrêté a son effet à compter du 16 avril 1957.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Cavignac (Louis), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans en vue d'exercer les fonctions de contrôleur financier pour l'Espagne et le Portugal.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er mars 1957.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Julienne (Pierre), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, au ministère des finances, des affaires économiques et du plan, en fonctions au secrétariat général de l'ambassade de France au Maroc, est affecté à l'administration centrale des finances.

M. Julienne (Pierre), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans en vue d'exercer les fonctions de délégué du contrôle financier en Afrique occidentale française.

Le présent arrêté a son effet à compter du 5 décembre 1956.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Sauvel (Dominique), administrateur civil de 2e classe, 5e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans en vue d'exercer les fonctions d'adjoint à l'attaché financier pour l'Extrême-Orient.

Le présent arrêté a son effet à compter du 7 février 1957.

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté en date du 14 août 1957, les sous-directeurs (1er échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent sont reclassés au 2e échelon de leur grade, à compter des dates ci-dessous indiquées:

M. Wahl (Jean), 1er janvier 1957.

M. Lafont (Jean), 1er juin 1957.

Par arrêté du 14 août 1957, les secrétaires d'administration de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent sont nommés et titularisés, à compter du 1er janvier 1955, en qualité d'attachés d'administration centrale de 3e classe et classés dans les conditions suivantes:

2e classe.

1er échelon.

Mlle Gaultier (Suzanne), avec une ancienneté de 1 an 10 mois et 3 jours.

3e classe.

5e échelon.

Mlle Petitjean (Germaine), avec une ancienneté de 2 ans.

M. Dietrich (Alphonse), avec une ancienneté de 2 ans.

Mme Cotton (Anna), sans ancienneté.

Mlle Gaultier (Suzanne), attaché d'administration de 2e classe (1er échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est élevée aux échelons supérieurs de son grade dans les conditions suivantes:

Au 2e échelon, à compter du 28 février 1955;
Au 3e échelon, à compter du 28 février 1957.

Par arrêté du 17 août 1957, Mme Liotard (Madeleine), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placée, sur sa demande, en service détaché, pour une durée de cinq ans à compter du 1er février 1957, auprès du ministère de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 17 août 1957, Mme Desbats, née Mailloux (Madeleine), adjoint administratif, 5e échelon, en disponibilité au titre de l'article 116 *a* de la loi du 19 octobre 1946, est réintégrée pour ordre et placée en service détaché à compter du 16 avril 1957 et pour une période d'une durée maximum de cinq ans, auprès du ministère des finances, des affaires économiques et du plan, pour y exercer des fonctions à la Trésorerie générale de la Gironde.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 16 août 1957:

M. Naboulet (Armand), directeur de 1re classe de l'enregistrement et des domaines à Ajaccio (Corse), a été affecté, sur sa demande, à Grenoble (Isère), en remplacement de M. Girard, nommé conservateur des hypothèques.

M. Le Carbont (Yves), directeur de 2e classe de l'enregistrement et des domaines à Besançon (Doubs), a été affecté, sur sa demande, à Avignon (Vaucluse), en remplacement de M. Karwinski, placé en congé de longue durée.

M. Besson-Ledoux (Marcel-Jean-François-Joseph), directeur de 2e classe de l'enregistrement et des domaines à Bar-le-Duc (Meuse), a été affecté, sur sa demande, à Dijon (Côte-d'Or), en remplacement de M. Baluze, nommé conservateur des hypothèques.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 17 août 1957, Mme Vitali (Catherine), contrôleur principal du Trésor de classe exceptionnelle (2e échelon), a été, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er mars 1957, placée en service détaché en qualité de chef de bureau de la comptabilité et des finances de la mairie de Menton.

Tableau d'avancement des administrateurs civils de la caisse des dépôts et consignations au titre de l'année 1956.

Administrateurs civils de 1re classe proposés pour la classe exceptionnelle.

1 M. Lecerf, 2 M. Goënvec, 3 M. Petite, 4 Mlle Genoux-Prachée, 5 M. Gestin, 6 Mme Négroni, 7 M. Quéreillacq, 8 Mlle Couderc.

Administrateurs civils de 2e classe proposés pour la 1re classe.

1 M. Carville, 2 M. Gaultier, 3 Mme Canat, 4 M. Lemelle, 5 M. Bordes, 6 M. Nicoud, 7 Mme Frescal, 8 M. Bougier, 9 M. Martel (P.), 10 M. Pietszch, 11 Mlle Leyrie (M.-A.), 12 M. Librez, 13 M. Lucas (en service détaché), 14 M. Rosch (en service détaché), 15 M. Cabaret, 16 M. Gensollen, 17 M. Delagarde.

Promotions

Par arrêté du 17 août 1957:

Sont nommés administrateurs civils de classe exceptionnelle, à compter des dates ci-après, les administrateurs civils de 1re classe dont les noms suivent.

MM. Lecerf, à compter du 1er janvier 1956.
Goënvec, à compter du 1er janvier 1956.
Petite, à compter du 1er janvier 1956, report d'ancienneté : 3 mois 5 jours S. M.
Mlle Genoux-Prachée, à compter du 1er janvier 1956.
M. Gestin, à compter du 1er janvier 1956, report d'ancienneté : 2 mois 27 jours S. M.
Mme Négroni, à compter du 1er avril 1956.
M. Quéreillacq, à compter du 1er mai 1956.
Mlle Couderc, à compter du 1er novembre 1956.

Sont nommés administrateurs civils de 1re classe, 1er échelon, à compter des dates ci-après, les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent:

MM. Carville, à compter du 1er janvier 1956.
Gaultier, à compter du 1er janvier 1956.
Mme Canat, à compter du 1er janvier 1956.
MM. Lemelle, à compter du 1er janvier 1956.
Bordes, à compter du 1er janvier 1956.
Nicoud, à compter du 1er janvier 1956.
Mme Frescal, à compter du 1er janvier 1956.
MM. Bougier, à compter du 1er janvier 1956.
Martel (P.), à compter du 1er janvier 1956, avec une ancienneté fixée au 15 mai 1955 S. M.
Pietszch, à compter du 1er janvier 1956.
Mlle Leyrie (M.-A.), à compter du 1er janvier 1956.
MM. Librez, à compter du 1er janvier 1956.
Lucas (en service détaché), à compter du 1er janvier 1956.
Rosch (en service détaché), à compter du 1er janvier 1956.

ENERGIE — INDUSTRIE ET COMMERCE

Création d'une commission chargée d'examiner les conditions d'application de certains articles de la loi du 8 avril 1946 et des textes s'y rapportant.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé une commission chargée d'étudier:

a) S'il convient d'apporter des modifications aux dispositions de l'article 6 du décret n° 55-178 du 2 février 1955, des arrêtés des 26 décembre 1956 et 21 mai 1957, ainsi que de l'arrêté de prix n° 21-884 du 12 octobre 1951, pris en application de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945;

b) Si les dispositions des articles 36 et 37 de la loi du 8 avril 1946 doivent s'appliquer nonobstant les dispositions de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945.

Art. 2. — La commission comprendra:

Le représentant du secrétaire d'Etat à l'énergie, président de la commission;
Un représentant du secrétaire d'Etat au budget;
Un représentant du secrétaire d'Etat aux affaires économiques;
Un représentant du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce;
Un représentant du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Art. 3. — La commission entendra toutes les personnes dont elle jugera l'audition utile, et notamment les représentants des autorités concédantes et d'Electricité de France.

Art. 4. — A l'issue de ses travaux, la commission fera connaître son avis sur les questions soumises à son examen.

Art. 5. — Le secrétaire d'Etat à l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 août 1957.

Pour le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Administration centrale.

Par arrêté du 14 août 1957, les secrétaires d'administration du secrétariat d'Etat à l'énergie et du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce ci-dessous désignés sont reclassés comme suit, au 1er janvier 1955, dans les classes et échelons prévus à l'article 17 du décret du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des secrétaires administratifs et des secrétaires d'administration des administrations centrales, savoir:

Mme Thiebaut (Augustine) (retraitée), classe principale, 4e échelon, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an.

Mlle Lohner (Marie) (décédée), classe principale, 3e échelon, avec un reliquat d'ancienneté de 4 mois 8 jours.

Mme Leclair (Juliette) (retraitée), classe principale, 2e échelon, avec un reliquat d'ancienneté de 10 mois 25 jours.

Mme Brun (Suzanne) (en disponibilité), classe normale, 5e échelon, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 3 mois 15 jours.

Mlle Gohin (Geneviève) (en disponibilité), classe normale, 5e échelon, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an.

M. Roux-Buisson (Gabriel) (en disponibilité), classe normale, 2e échelon, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 4 mois.

Mme Emica (Janine) (en disponibilité), classe normale, 3e échelon, avec un reliquat d'ancienneté de 9 mois 22 jours; classe normale, 2e échelon (abaissement d'échelon), à compter du 16 février 1955, avec un reliquat d'ancienneté de 9 mois 22 jours.

Mines.

Par arrêtés en date du 8 août 1957:

1° Le tableau d'avancement des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) pour l'année 1957 a été dressé comme suit:

Pour la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur.

MM.
1 Baldy (Albert).
2 Grancher (Gérard).
3 Caillot (Gilbert).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur.

MM.
1 Lesaffre (Charles) (choix).
1 *bis* Duval (Roger) (service détaché).
2 Durand (Maurice) (ancienneté-choix).
3 Lovat (Fernand) (ancienneté-choix).
4 Rousseau (Louis) (choix).
5 Baucher (Pierre) (ancienneté-choix).
6 Herbaut (Georges) (choix).
7 Brivady (André) (ancienneté-choix).
8 Goar (Jean) (ancienneté-choix).
9 Guiter (Roger) (choix).
10 Urban (François) (ancienneté-choix).
11 Pruvost (André) (choix).
12 Rouffiac (Jean) (ancienneté-choix).
13 Pouillaude (René) (ancienneté-choix).
14 Colliot (Jean) (choix).
15 Capdevielle (Jean) (ancienneté).

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur.

MM.
1 Castela (Georges) (choix).
2 Aberlenc (Raoul) (ancienneté).
3 Mynard (André) (ancienneté).
4 Serniclaes (Jacques) (choix).
5 Plantard (Louis) (ancienneté).
6 Martel (Yvon) (choix).
7 Dardalhon (André) (ancienneté-choix).
8 Guigli (Dario) (ancienneté-choix).
9 Binet (Pierre) (choix).
10 Leleu (Arsène) (ancienneté-choix).
11 Joffre (Alfred) (choix).
11 *bis* Plateaux (Raoul) (service détaché).
12 Degeorge (Jean) (ancienneté-choix).
13 Gauthe (René) (ancienneté-choix).
14 Dhumerelle (Constantin) (choix).
15 Vallier (Georges) (ancienneté-choix).
16 Julian (Paul) (choix).
17 Feneyrou (Gaston) (ancienneté-choix).
18 Agacinski (Henri) (ancienneté).

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur.

MM.
1 Wattez (André) (choix).
2 Duc (Maurice) (ancienneté).
3 Brassart (Jules) (ancienneté-choix).
4 Maria (Albert) (choix).
5 Butgeat (Henri) (ancienneté-choix).
6 Remenieras (René) (choix).
7 Genton (Pierre) (ancienneté-choix).
7 *bis* Maral (Paul) (service détaché).
8 Bernard (André) (ancienneté).

Pour la 4e classe du grade d'ingénieur.

MM.
1 Geiger (Paul) (choix).
2 André (Maurice) (ancienneté-choix).
3 Coste (Albert) (ancienneté).
4 Bonin (Robert) (ancienneté-choix).
5 Maurin (Paul) (ancienneté-choix).
5 *bis* Fabre (Bernard) (service détaché).
6 Samier (Jules) (choix).
7 Kujawa (François) (ancienneté-choix).
8 Tuech (Louis) (ancienneté).
9 Tribes (Fernand) (choix).
10 Mariet (Fernand) (ancienneté-choix).
10 *bis* Belbeoch (Henri) (service détaché).
11 Moyer (Jean) (choix).
12 Bar (Robert) (ancienneté-choix).

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

1 M. Lheureux (Charles) (ancienneté).

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint.

MM.
1 Rouvier (Jean) (choix).
1 *bis* Beaudouard (Guy) (service détaché).
2 Kerjean (Jacques) (ancienneté-choix).
2 *bis* Vermogen (Fernand) (service détaché).
3 Mouleyre (François) (ancienneté-choix).
3 *bis* Ruberti (Marius) (service détaché).
4 Derain (Michel) (choix).
4 *bis* Coin (Casimir) (service détaché).
5 Echallier (Jean) (ancienneté-choix).
5 *bis* Loire (Roger) (service détaché).
6 Stoffyn (Renaud) (choix).
6 *bis* Grangeon (Gérard) (service détaché).
7 Leleux (René) (ancienneté-choix).
7 *bis* Faglin (Guy) (service détaché)
8 Bonnefoy (Jean) (ancienneté).

2° Les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) désignés ci-après, inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1957, ont été promus, au titre du premier semestre:

A la 1re classe du grade d'ingénieur.

MM. Lesaffre (Charles); Duval (Roger) (service détaché), à compter du 1er janvier 1957.

MM. Durand (Maurice), Loval (Fernand), à compter du 15 mars 1957.

M. Rousseau (Louis), à compter du 24 mars 1957.

M. Baucher (Pierre), à compter du 30 avril 1957.

M. Herbaut (Georges), à compter du 9 juin 1957.

A la 2e classe du grade d'ingénieur.

MM. Castela (Georges), Aberlenc (Raoul), à compter du 1er janvier 1957.

M. Mynard (André), à compter du 4 février 1957.

MM. Serniclaes (Jacques), Plantard (Louis), à compter du 1er mars 1957.

MM. Martel (Yvon), Dardalhon (André), à compter du 29 juin 1957.

A la 3e classe du grade d'ingénieur.

MM. Wattez (André), Duc (Maurice), à compter du 1er janvier 1957.

M. Brassart (Jules), à compter du 6 mars 1957.

M. Maria (Albert), à compter du 19 mars 1957.

M. Burgeat (Henri), à compter du 1er mai 1957.

A la 4e classe du grade d'ingénieur.

M. Geiger (Paul), à compter du 15 mars 1957.

MM. André (Maurice), Coste (Albert), à compter du 26 mai 1957.

M. Bonin (Robert), à compter du 8 juin 1957.

M. Maurin (Paul), à compter du 17 juin 1957.

M. Fabre (Bernard) (service détaché), à compter du 21 juin 1957.

A la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint.

M. Rouvier (Jean), à compter du 13 janvier 1957, compte tenu d'une bonification d'ancienneté de 11 mois et 3 jours pour services militaires.

M. Beaudouard (Guy) (service détaché), à compter du 15 janvier 1957, compte tenu d'une bonification d'ancienneté de 8 mois pour services militaires.

M. Kerjean (Jacques), à compter du 25 mai 1957, compte tenu d'une bonification d'ancienneté de 3 mois et 20 jours pour services militaires.

M. Vermogen (Fernand) (service détaché), à compter du 25 mai 1957, compte tenu d'une bonification d'ancienneté de 5 mois et 23 jours et d'une majoration d'ancienneté de 1 mois et 18 jours pour services militaires.

AGRICULTURE. — EQUIPEMENT ET PLAN AGRICOLES

Décret du 21 août 1957 portant promotion et affectation d'un conservateur des eaux et forêts.

Par décret en date du 21 août 1957, M. Pourtet (Jean-René-Pierre-Edmond), ingénieur principal des eaux et forêts de 3e échelon, chef de la 3e section de la station de recherches et d'expériences forestières à Nancy (Meurthe-et-Moselle), est nommé conservateur des eaux et forêts de 1er échelon et maintenu, en cette qualité, dans ses fonctions actuelles, en remplacement numérique de M. Rol qui a reçu une autre affectation.

Le présent décret prendra effet du 1er août 1957.

Décret du 21 août 1957 portant nomination d'un inspecteur général des eaux et forêts.

Par décret en date du 21 août 1957, M. de Vaissiere (Jean-Alfred-Pierre-Henri-Louis), conservateur des eaux et forêts à la direction générale des eaux et forêts à Paris, est nommé inspecteur général des eaux et forêts, 1er échelon, en remplacement numérique de M. Oudin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le présent décret prendra effet à la date du 22 août 1957.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 6 août 1957, M. Lucand (Clément-Jean), ingénieur des travaux des eaux et forêts de 2e classe, 3e échelon, à la disposition du ministre de l'Algérie pour le service forestier algérien, est réintégré, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, dans les cadres du service forestier de la métropole, et nommé à Quillan-Ouest (Aude) (poste vacant).

Institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté du 17 août 1957, il est mis fin au détachement de M. Casalis (Jacques), maître de recherches de 2e classe du cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique, en qualité de directeur des laboratoires du service technique interprofessionnel du lait, à compter du 17 janvier 1957.

L'intéressé est détaché pour une période ne devant pas dépasser deux ans, à partir de la date précitée, auprès de la direction de l'enseignement du ministère de l'agriculture, pour occuper un poste de professeur de 2e classe à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires de Douai.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté en date du 2 août 1957, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, est prononcé le retrait de l'agrément conféré par l'arrêté du 7 juin 1923 au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré aux statuts de la société coopérative d'habitations à loyer modéré Le Foyer familial, à Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise), ayant eu son siège en la mairie de cette ville.

Modification de l'arrêté du 19 mars 1957 portant délégation de pouvoirs.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement,

Vu la loi n° 48-975 du 16 juin 1948 relative aux sociétés coopératives de reconstruction et aux associations syndicales de reconstruction, et notamment son article 34, modifié par le décret n° 55-561 du 20 mai 1955;

Vu le décret n° 49-1117 du 2 août 1949 relatif à la constitution et au fonctionnement des associations syndicales de reconstruction, et notamment son article 5, modifié par l'article 2 du décret n° 50-757 du 24 juin 1950;

Vu le décret n° 53-841 du 18 septembre 1953 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement;

Vu le décret n° 53-986 du 26 septembre 1953 sur la déconcentration administrative et les pouvoirs des préfets;

Vu le décret n° 57-732 du 27 juin 1957 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement;

Vu l'arrêté du 19 mars 1957 portant délégation de pouvoirs,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 19 mars 1957 susvisé est ainsi modifié.

« Les préfets pourront subdéléguer les pouvoirs qui leur sont délégués par les articles 1er et 2 du présent arrêté, soit aux directeurs des services départementaux de la reconstruction et du logement, soit aux directeurs des services départementaux centralisateurs ou à l'agent chargé de la direction de ces services, désignés dans les conditions fixées à l'article 1er du décret n° 53-844 du 18 septembre 1953. »

Art. 2. — Le directeur des dommages de guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 août 1957.

BERNARD CHOCHOY.

Services extérieurs.

Par arrêté du 17 août 1957, Mme Babin (Monique), rédacteur titulaire, 6e échelon, des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, est placée dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mars 1956, en vue d'occuper un emploi de rédacteur principal de 2e classe du cadre administratif temporaire de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Beucher (James), rédacteur titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1956, en vue d'occuper un emploi de rédacteur principal de 3e classe du cadre administratif temporaire de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

Par arrêté du 17 août 1957, Mme Laquère (Marguerite), rédacteur titulaire, 6e échelon, des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, est placée dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 juin 1956, en vue d'occuper un emploi de rédacteur principal de 2e classe du cadre administratif temporaire de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Maria (Jean), rédacteur titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 février 1956, en vue d'occuper un emploi de rédacteur principal de 3e classe du cadre administratif temporaire de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Autonomie d'un centre d'apprentissage.

Par arrêté en date du 5 août 1957, le centre public d'apprentissage de garçons de Chartres (Eure-et-Loir), jumelé au lycée de cette ville, fonctionnera comme établissement autonome sous l'indicatif G. 460.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 4 août 1957, M. Encontre (Maurice), professeur licencié de philosophie, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1955, en vue d'exercer des fonctions de secrétaire général de la mission culturelle à Beyrouth (Liban).

Par arrêté du 17 août 1957, il est mis fin, à compter du 14 mai 1953, au détachement de M. Baratin auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Baratin (Henry), professeur licencié de lettres, est placé en position de détachement auprès du commissaire général à la productivité, pour une période allant du 15 mai 1953 au 31 mars 1955, en vue d'exercer des fonctions de conseiller technique du comité national de l'Association française pour l'accroissement de la productivité.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 14 août 1957, M. Becquelin (Julien), instituteur de 3e classe du département des Vosges, est mis, du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1958, à la disposition du directeur général de la jeunesse et des sports pour exercer les fonctions de maître auxiliaire d'éducation physique et sportive au cours complémentaire d'Epinal.

Par arrêté du 14 août 1957, M. Canonici (Dominique), instituteur de 6e classe du département de la Corse, est mis, du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1959, à la disposition du directeur général de la jeunesse et des sports pour exercer les fonctions de maître auxiliaire d'éducation physique et sportive au cours complémentaire de Porto-Vecchio.

Par arrêté du 14 août 1957, M. Charrier (Alain), instituteur de 6e classe du département de l'Ardèche, est mis, du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1959, à la disposition du directeur général de la jeunesse et des sports pour exercer les fonctions de maître auxiliaire d'éducation physique au cours complémentaire de la Drôme.

Par arrêté du 14 août 1957, M. Collot (Hervé), instituteur de 6e classe du département de Meurthe-et-Moselle, est mis, du 1er juin 1956, pour une durée de trois ans, à la disposition du directeur général de la jeunesse et des sports pour exercer les fonctions de maître auxiliaire d'éducation physique et sportive au cours complémentaire de Dombasle.

Par arrêté du 14 août 1957, M. Dartiguepeyrou (André), instituteur de 2e classe du département de la Haute-Garonne, est mis, du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1959, à la disposition du directeur général de la jeunesse et des sports pour exercer les fonctions de maître auxiliaire d'éducation physique aux cours complémentaires de Frouton et de Villemur.

Par arrêté du 17 août 1957, Mlle Junck (Colette), institutrice de 6e classe du département de Seine-et-Oise, est mise, du 1er novembre 1956 au 30 septembre 1961, à la disposition du directeur de l'institut national pédagogique pour exercer ses fonctions d'institutrice chargée d'études à l'institut national pédagogique.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Plouvier (Victor), instituteur de 6e classe du département de la Seine, est mis, du 1er octobre 1954 au 30 septembre 1955, à la disposition du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions de chargé de recherches (biologie végétale).

Régisseurs de recettes.

Par arrêté du 5 août 1957:

M. Tresse (René), appelé à faire valoir ses droits à la retraite, cesse ses fonctions de régisseur de recettes au Conservatoire national des arts et métiers à la date du 31 août 1957.

M. Jean Larcebeau, secrétaire général du Conservatoire national des arts et métiers à la date du 1er septembre 1957, est nommé régisseur de recettes à la même date.

Liste, par ordre de mérite, des candidats ayant été admis au concours d'entrée en première année « ingénieurs » de l'école technique supérieure du laboratoire, établissement d'enseignement technique privé reconnu par l'Etat, 95, rue du Dessous-des-Berges, à Paris (13e).

(Session juillet 1957.)

1 Collumeau (Yoland).
2 Repetylo (Olga).
3 Fincon (Annie).
4 Bertholet (François).
5 Persson (Solange).
6 Patiou (François).
7 Pillot (Bernard).
8 Jourdain (François).
9 Andrivon (Jean-Pierre).
10 Goyer (Guy).
11 Perrier (Jacqueline).
12 Barde (René).
13 Barrachin (Bernard).

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école d'électricité et de mécanique industrielles (école Violet), établissement d'enseignement technique privé reconnu par l'Etat, 115, avenue Emile-Zola, à Paris (15e), ayant obtenu, à la session de juin 1957, le diplôme d'ingénieur électricien-mécanicien.

(Décision ministérielle du 25 juillet 1957.)

1 Rouhet (Gérard).
2 Leymarie (Claude).
3 Faixo (Jean).
4 Fichet (Bernard).
5 Pellegrini (Bernard).
6 Nicolas (Robert).
7 Gebhardt (Jacques).
8 Gakiere (Claude).
9 Begot (Jean).
10 Fiore (Christian).
11 Durand (Jean).
12 Reist (Jacques).
13 Chancenest (Michel).
14 Crufel (Bernard).
15 Phan Chi Qui.
16 Mainguet (Jean).
17 Marie (Roland).
18 Delugin (Claude).
19 Dammert (Guy).
20 Mansat (Gérard).
21 Marque (Gilbert).
22 Desmont (Michel).
23 Blanc (François).
24 Parisot (Pierre).
25 Bazalgette (Serge).
26 Gautier (Alain).
27 Jenner (Jacques).
28 Dubroca (Pierre).
29 Pean (Jacques).
30 Regard (André).
31 Le Flohic (Claude).
32 Deyris (Yves).
33 Simon (Albert).
34 Boyard (Jean).
35 Bonnuit (Jean).
36 Thery (Jean).
37 Largeteau (François).
38 Maillot (Jean).
39 Diallo Mambaye.
40 Caseau (André).
41 De La Blanchardière (Jean).
42 Hochart (Jacques).
43 Turcat (Gérard).
44 Hanneguelle (André).
45 Giraud (Jacques).
46 Causse (Yvan).
47 Vernat (Michel).
48 De Mirandes (François).
49 Ballet (Claude).
50 Verchin (Ephrem).
51 Bourdeau (Jean).
52 Fritsch (Alain).
53 Lefort (Gabriel).
54 Mas (Roland).
55 Diop Daouda.
56 Allemand (Jacques).
57 Rougeot (Michel).
58 Bonin (Frédéric).

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école d'ingénieurs, établissement d'enseignement technique privé reconnu par l'Etat, 110, boulevard de la Libération, à Marseille, ayant obtenu, à la session de juin 1957, le diplôme d'ingénieur.

(Décision ministérielle du 27 juillet 1957.)

1 Coantic (Michel).
2 Chabaud (Vincent).
3 Muller (Jean-Paul).
4 Maria (Louis).
5 Lafay (Henry).
6 Fabres (Jacques).
7 Sabie (Victor).
8 De Vries (Alain).
9 Samalin (Jacques).
10 Rodier (Christian).
11 Renauld (Alain).
12 Halter (Joseph).
13 Roy (Jean-François).
14 Girard (Noël).
15 Babikian (Robert).
16 Leydet (André).
17 Bruchon (Jean).
18 Chassagne (Jean).
19 Pecout (Georges).
20 Richard (Alain).
21 Battistini (Yvon).
21 Lions (Jean-Marie).
23 Reymond (Etienne).
24 Chaudey (Victor).
25 Theron (René).
26 Piot (Gilbert).
27 Peaudecerf (Jean-Claude).
28 Bouzouba Abdeslam.
29 Canalda (Arturo).
30 Gaudin (André).
31 Maurer (Clément).
32 Visseq de La Prade (Pierre).
33 De Bast (Henri).
34 Maffre (Guy).
35 Andriamanday Voavahy.
36 Benezet (Jean-Claude).
37 Gubadda (Claude).
38 Calmels (Maurice).
39 Roger (Jacques).
40 Rakotoarisoa (François).
41 Thomas (Michel).
42 Mlle Guillou (Josette).
43 Armani (Nicolas).
44 Audric (Pierre).

Liste des élèves d'horlogerie des écoles nationales professionnelles ayant obtenu le diplôme d'élève breveté.

(Promotion 1956.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1957:

I. Ecoles nationales professionnelles de garçons: A. Section normale, page 5251, école nationale professionnelle de Besançon, 2e colonne, au lieu de: « 29 Choupault (Camille), petite mécanique de précision », lire: « 29 Choupault (Robert), petite mécanique de précision ».

Page 5249, Ecole nationale professionnelle de Paris, 1re colonne, au lieu de: « 8 Matuzewski (Jean) », lire: « 8 Matuszewski (Jean) »; 2e colonne, au lieu de: « 25 Dusserre-Telmont (Jean-Pierre) », lire: « 25 Dusserre-Telmond (Jean-Pierre) »; III. Ecole nationale professionnelle de filles de Strasbourg, page 5253, section industrielle, au lieu de: « 16 Obry (Agnès), métiers à l'aiguille », lire: « 16 Olry (Agnès), métiers à l'aiguille ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Fonds de concours.

Par arrêté du 26 juillet 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant total de 26.841.369 F, applicables aux chapitres ci-après du budget des travaux publics, des transports et du tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme):

Chap. 31-42. — Chemins de fer et transports. — Organismes centraux et comités techniques départementaux des transports. — Rémunérations principales, indemnités et allocations diverses:

Art. 1er. — Conseil supérieur des transports	101.617
Art. 5. — Comités techniques départementaux des transports	24.946.400
Total pour le chapitre 31-42	25.048.017

Chap. 34-41. — Chemins de fer et transports. — Matériel et remboursement de frais:

Art. 3. — Comités techniques départementaux des transports	1.793.352
Total général	26.841.369

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1957: page 7731, 1re colonne, 58e ligne, ajouter: « et statistiques » après Documentation, études, essais.

Définition des procédures d'attente et d'approche aux instruments sur l'aérodrome de Toulouse-Blagnac.

Par arrêté du 30 juillet 1957, le paragraphe I de l'article 1er de l'arrêté du 12 juin 1957 concernant la définition des procédures d'attente et d'approche aux instruments sur l'aérodrome de Toulouse-Blagnac est modifié comme suit:

Carte n° 19 K1B du 20 septembre 1956. Attente sur L;
n° 19 K2B du 20 septembre 1956. Atterrissage à l'ILS, piste 15;
n° 19 K3B du 20 septembre 1956. Percée sur L;
n° 19 K4B du 20 septembre 1956. Percée au VDF, piste 15.

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 21 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;

Vu la loi n° 56-1327 du 29 décembre 1956 (loi de finances pour l'exercice 1957);

Vu le décret n° 56-1365 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 au titre du budget de l'aviation civile et commerciale;

Vu le décret n° 57-610 du 21 mai 1957 portant blocage de crédits pour 1957,

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme pour 1957, une somme de 14.333.000 F est définitivement annulée au titre du chapitre 31-21: « Navigation aérienne — Rémunérations principales » du budget de l'aviation civile et commerciale.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, pour 1957, des crédits s'élevant à la somme de 14.333.000 F, applicable aux chapitres ci-après du budget de l'aviation civile et commerciale:

Chap. 31-22. — Navigation aérienne. — Indemnités et allocations diverses	9.533.000
Chap. 31-52. — Météorologie nationale. — Indemnités et allocations diverses	4.800.000
Total	14.333.000

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du budget,

GILBERT DEVAUX.

Ouverture de concours pour le recrutement d'un fondé de pouvoir des trésoreries des invalides de la marine.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, et le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi n° 50-773 du 30 juin 1950 instituant les services de la trésorerie générale et des trésoreries des invalides de la marine des cadres permanents de fonctionnaires;

Vu le décret n° 52-779 du 1er juillet 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des fonctionnaires des trésoreries des invalides de la marine;

Vu l'arrêté du 2 août 1956 fixant notamment les modalités de concours pour le recrutement des secrétaires comptables de la trésorerie générale et des fondés de pouvoir des trésoreries des invalides de la marine;

Vu la circulaire du 10 décembre 1956 relative à la réglementation des recrutements de fonctionnaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Deux concours pour le recrutement d'un fondé de pouvoir des trésoreries des invalides de la marine seront ouverts le 7 octobre 1957 selon les dispositions et modalités prévues aux articles 11 et 12 du décret n° 52-779 du 1er juillet 1952 et aux articles 1er à 6 inclus de l'arrêté du 2 août 1956.

Art. 2. — Les matières des épreuves écrites n°s 3, 4 et 4 *bis* et des épreuves orales énumérées à l'article 5 de l'arrêté du 2 août 1956 figurent au programme annexé à l'arrêté du 1er septembre 1956 portant ouverture de concours pour le recrutement d'un fondé de pouvoir des trésoreries des invalides de la marine (*Journal officiel* du 9 septembre 1956, page 8581, et rectificatif au *Journal officiel* du 16 septembre 1956, page 8777).

Art. 3. — Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 2 août 1956, les dossiers d'inscription des candidats devront être parvenus avant le 7 septembre 1957, terme de rigueur, à l'administration centrale de l'établissement national des invalides de la marine (bureau du personnel).

Art. 4. — Le directeur de l'établissement national des invalides de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 août 1957.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

JACQUES FAGGIANELLI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur de la fonction publique,

PIERRE CHATENET.

Commission du transport des matières dangereuses.

Par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 22 juillet 1957, M. René Bourgeois, président du conseil d'administration du laboratoire général pour emballages, est nommé membre de la commission chargée de l'application et de la revision des règlements relatifs au transport des matières dangereuses, en remplacement de M. Gras.

Par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 22 juillet 1957, M. Cuzin, chef du service des transports de l'Union des industries chimiques, est nommé membre de la commission chargée de l'application et de la revision des règlements relatifs au transport des matières dangereuses, en remplacement de M. Bourdon.

Administration centrale.

Par arrêté du 6 juin 1957, le tableau d'avancement de classe des agents supérieurs de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme est établi comme suit pour l'année 1956:

Agent supérieur de 1re classe proposé pour la hors-classe.

Mme Loriot.

Agent supérieur de 2e classe proposé pour la 1re classe.

M. Leroux.

Par arrêté du 14 août 1957, les avancements suivants sont accordés à compter des dates ci-après aux agents supérieurs de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme ci-dessous désignés:

Agent supérieur de 1re classe promu à la hors-classe.

Mme Loriot, à compter du 30 décembre 1956.

Agent supérieur de 2e classe promu à la 1re classe.

M. Lercux, à compter du 18 juin 1956.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Pain (Jean), agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 20 septembre 1957, en application du décret du 9 août 1953, de l'article 4 de la loi du 18 août 1936 et de l'article L. 4 (§ 1er) du code des pensions; 66 ans d'âge, 37 ans de services.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 6 août 1957, la démission de M. Valentin (Gérard-Raymond), adjoint technique de la navigation aérienne, est acceptée à compter du 15 juin 1957.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 48-970 du 7 juin 1948 modifié, l'intéressé devra rembourser le montant de ses frais d'études à l'école nationale de l'aviation civile.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 14 août 1957, M. Audiffren (Maurice), conducteur de chantier des ponts et chaussées est placé dans la position de service détaché pour une période de cinq ans, à compter de la veille de son embarquement auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour exercer les fonctions de son grade auprès du service des travaux publics d'Afrique équatoriale française sur le territoire de l'Oubangui.

Par arrêté du 14 août 1957, est reportée du 31 décembre 1958 au 1er octobre 1959 la date d'expiration du détachement auprès du ministère des affaires étrangères, pour servir au Maroc, de M. Marchal (Roger), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 1re classe (ponts et chaussées).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté du 14 août 1957, M. Audat (Paul-Louis), rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est placé à compter du 10 mai 1957, pour une période de cinq ans, en position de service détaché auprès de l'assemblée législative du Cameroun pour servir en qualité de secrétaire général de cette assemblée.

Les retenues de 6 p. 100 pour pension auxquelles est astreint M. Audat au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution budgétaire à laquelle est tenue l'assemblée législative du Cameroun envers le même organisme seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin 1937, 31 décembre 1937 et 3 janvier 1952.

Par décision du 13 août 1957, M. Develay (André), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est maintenu en activité pour une période de trois mois, à compter du 2 août 1957, date à laquelle il a été atteint par la limite d'âge.

Agriculture.

Par arrêté du 14 août 1957, M. Amiet (Maurice), ingénieur de 2e classe, 3e échelon, d'agriculture de la France d'outre-mer, est placé, sur sa demande et pour une durée de six mois, à compter du 19 mars 1957, dans la position de détachement auprès du Bureau pour le développement de la production agricole outre-mer, pour y diriger un stage de formation d'assistants techniques ruraux destinés aux territoires d'outre-mer.

Par arrêté du 14 août 1957, l'arrêté interministériel du 3 novembre 1953 est modifié comme suit:

« M. Corriols (Jean-François), maître de recherches des laboratoires des services de l'agriculture outre-mer, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, à compter du 1er octobre 1953, pour une période maximum de cinq ans, afin d'occuper un emploi de chef de travaux d'enseignement à l'école coloniale d'agriculture de Tunis ».

(Le reste sans changement.)

Par arrêté du 14 août 1957, M. Renaud (René), maître de recherches de 2e classe des laboratoires des services de l'agriculture outre-mer, est placé dans la position de détachement, dans la limite maximum de cinq ans, à compter du 5 juillet 1957, auprès de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, en vue d'occuper un poste au service de défense des cultures du centre technique d'agriculture tropicale.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 14 août 1957, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite Société mutualiste des agents de la Compagnie des transports de Douai, n° 59-2583, 10, boulevard Pasteur, à Guesnain.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 14 août 1957, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite Caisse d'entr'aide chirurgicale des Tuileries de Saint-Momelin, n° 59-2584, à Nieuriet.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Décret du 21 août 1957 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 21 août 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 20 août 1957 portant que la nomination comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Metras (Henri-Pierre), professeur agrégé de chirurgie générale à la faculté de médecine de Marseille (Bouches-du-Rhône); 21 ans 10 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Legs et donations.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 33 de la loi du 31 décembre 1907;

Vu le décret du 26 juillet 1939 portant réforme de la comptabilité des fonds de concours;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;

Vu la loi de finances pour 1957 (n° 56-1327 du 29 décembre 1956);

Vu le décret n° 56-1362 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (Santé publique et population);

Vu les déclarations de recettes constatant le versement dans les caisses du Trésor d'une somme de 80.525 F à titre de dons et legs,

Arrête:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires sociales, sur 1957, un crédit de 80.525 F applicable au chapitre 37-92: « Emploi de fonds provenant de legs et donations » du budget de la santé publique et de la population.

Art. 2. — Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Produit de legs et de donations attribués à l'Etat et à diverses administrations publiques ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 1957.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le sous-directeur,
MARTINET.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 6 juillet 1957, l'offre de démission présentée par Mme Gouvert (Odile), secrétaire d'administration de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, est acceptée à compter du 1er janvier 1955.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 22 juillet 1957, l'arrêté du 24 mai 1957 plaçant Mme le docteur Sirvain, médecin inspecteur de la santé de l'Aveyron, en position de disponibilité pour une durée d'un an, à compter du 1er juin 1957, est rapporté.

Services extérieurs.

Par arrêté du 17 août 1957, M. Falgère (Jacques), sous-chef de section administrative des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, est placé en position de détachement pour une période de cinq ans, à compter du 1er février 1957, pour exercer les fonctions de surveillant général au centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts.

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la trente et unième tranche de la loterie nationale 1957 a eu lieu à Paris, Alhambra-Maurice-Chevalier, le 21 août 1957, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par :

1	gagnent.....	2.000 F.
4	—	2.000 F.
00	—	4.000 F.
66	—	4.000 F.
90	—	4.000 F.
56	—	4.000 F.
42	—	4.000 F.
881	—	20.000 F.
683	—	20.000 F.
658	—	20.000 F.
679	—	20.000 F.
8.852	—	50.000 F.
9.534	—	50.000 F.
3.492	—	50.000 F.
2.048	—	50.000 F.
0.894	—	50.000 F.
9.650	—	50.000 F.
0.605	—	100.000 F.
1.509	—	100.000 F.
0.640	—	100.000 F.
7.367	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro :

24.998	gagnent.....	200.000 F.
60.177	—	200.000 F.
71.271	—	200.000 F.
81.483	—	200.000 F.
90.360	—	200.000 F.
07.539	—	200.000 F.
90.652	—	200.000 F.
26.309	—	200.000 F.
84.717	—	200.000 F.
49.347	—	200.000 F.
90.239	—	200.000 F.
22.396	—	200.000 F.
68.467	—	200.000 F.
49.124	—	200.000 F.
06.727	—	200.000 F.
36.527	—	300.000 F.
32.909	—	300.000 F.
91.572	—	300.000 F.
08.635	—	300.000 F.
59.401	—	300.000 F.
47.560	—	600.000 F.
36.725	—	600.000 F.
91.955	—	600.000 F.
93.597	—	600.000 F.
45.804	—	600.000 F.
22.958	—	1.000.000 F.
37.690	—	1.000.000 F.
20.424	—	1.000.000 F.
17.726	—	1.000.000 F.
85.117	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

44.719 gagne 5.000.000 F dans le groupe **1** et 500.000 F dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.**
70.605 gagne 10.000.000 F dans le groupe **3** et 1.000.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**
78.221 gagne 15.000.000 F dans le groupe **2** et 1.500.000 F dans les groupes **1, 3, 4, 5, 6.**
24.418 gagne 40.000.000 F dans le groupe **5** et 4.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le 28 août 1957, à Béziers (Hérault).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

AGRICULTURE. — EQUIPEMENT ET PLAN AGRICOLES

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 6 à la convention collective des exploitations agricoles de Saône-et-Loire

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

Le secrétaire d'Etat à l'équipement et au plan agricoles envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des exploitations agricoles de Saône-et-Loire l'avenant n° 6 à la convention collective étendue des exploitations agricoles du département conclu le 28 mai 1957, à Mâcon, entre, d'une part, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et, d'autre part, l'union départementale des syndicats C.G.T. et l'union départementale des syndicats C. F. T. C.

Cet avenant a pour objet de modifier l'article 23 de la convention susvisée des exploitations agricoles de Saône-et-Loire, en date du 5 janvier 1953.

Le texte de cet avenant a été déposé le 23 juillet 1957 au greffe de la justice de paix de Mâcon.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître, dans un délai de quinze jours, leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications doivent être adressées au secrétariat d'Etat à l'équipement et au plan agricoles (direction des affaires professionnelles et sociales, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté en date du 12 août 1957, sont déclarées vacantes à l'école nationale des langues orientales vivantes les chaires ci-dessous mentionnées:

Chaire de chinois (dernier titulaire: M. Demieville).
Chaire de japonais (dernier titulaire: M. Haguenauer).
Chaire de géographie, histoire et institutions des Etats de l'Extrême-Orient (dernier titulaire: M. Granet).
Chaire de russe (dernier titulaire: M. Pascal).
Chaire de russe (créée au 1er novembre 1957).

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour adresser leur déclaration de candidature et l'exposé de leurs titres à l'administrateur de l'école nationale des langues orientales vivantes.

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Maubeuge (Nord).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu le 28 octobre 1957 à l'hôpital-hospice de Maubeuge (Nord).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier de l'année en cours. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le 28 septembre 1957 à la direction départementale de la population et de l'aide sociale, 91, rue d'Esquermes, à Lille, qui fournira sur demande tous renseignements utiles aux postulants concernant le programme du concours et la liste des pièces à produire pour la constitution des dossiers de candidature.

Avis de vacance du poste d'économe du sanatorium départemental Bellecombe, à Hauteville-Lompnès (Ain).

Est actuellement vacant le poste d'économe du sanatorium départemental Bellecombe, à Hauteville-Lompnès (Ain).

Peuvent faire acte de candidature à ce poste les économes des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics.

Les dossiers des candidats devront être adressés avant le 15 septembre 1957, date de clôture des inscriptions, au préfet de l'Ain (3e division, 2e bureau), à Bourg.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef au quartier psychiatrique du centre hospitalier de Cayenne.

Un poste de médecin chef est vacant au quartier psychiatrique du centre hospitalier de Cayenne (Guyane).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 4e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique départemental de la Seine-Maritime, à Sotteville-lès-Rouen.

Un poste de médecin chef est vacant à l'hôpital psychiatrique départemental de la Seine-Maritime, à Sotteville-lès-Rouen.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 4e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes coté à la Bourse du 21 août 1957.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A	350	(1)	.... ..	349 95	.... ..
370 ..	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	371 ..	370 ..
163 10	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
2779 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	2779 ..	.... ..
8322 50	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8334 50	8333 ..
1347 ..	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1347 50	.... ..
699 95	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	699 70	699 10
5030 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5029 25	.... ..
972 65	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	972 80	972 70
56 01	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 05	56 ..
4867 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4803 50	4937 ..	4872 ..	4868 ..
9141 60	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9142 ..	9141 60
6748 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6740 50	6738 ..
8001 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8003 ..	8001 50
1007 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
1210 ..	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 50	1211 ..	1209 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A..... 100 F C. F. A..... 200
Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 550

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

L'ELECTRO-REFRACTAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 510.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 4, RUE CAMBACÉRÈS, A PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 236540 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 452 obligations 6 0/0 1948 dont le neuvième amortissement est prévu pour le 15 septembre 1957.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en août 1957.

Titres restant à rembourser.

Néant.

ETABLISSEMENTS BROSSETTE et FILS

F. BROSSETTE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 704.250.000 F

SIÈGE SOCIAL : 40, RUE DU PRÉ-GAUDRY, A LYON (RHÔNE)

R. C. : Lyon n° 55-B 55.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1943.

Ces obligations font l'objet, depuis le 18 février 1954, d'un échange titre pour titre sans conformité de numéros.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 143 obligations amorties au tirage du 1er août 1957 remboursables à partir du 1er septembre 1957 et formant, avec 77 obligations rachetées en Bourse, le nombre de titres à amortir à cette date ;

2° Des séries comprenant des obligations sorties aux précédents tirages non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
6.601	54	10.362 à 10.371	56
6.724 à 6.726	54	10.377 à 10.379	57
6.744	54	10.432 à 10.441	56
6.757 et 6.758	54	10.596 à 10.604	57
6.812 à 6.816	54	10.688 et 10.689	57
7.621 à 7.630	57	10.768 à 10.777	57
7.833	57	10.857 à 10.860	57
7.884 à 7.893	56	11.022 à 11.031	56
7.974 à 7.976	56	11.195 à 11.202	57
8.009 à 8.018	54	11.214 à 11.217	57
8.099 à 8.108	57	11.515 à 11.52	56
8.632 à 8.641	57	11.555 et 11.556	57
8.802 à 8.811	57	11.561 à 11.566	56
8.852 à 8.861	56	11.943 à 11.952	57
8.972 à 8.981	57	12.001 à 12.006	57
8.992 à 9.001	54	12.350 à 12.352	57
9.611	57	12.356 et 12.357	57
9.707 à 9.711	57	12.524 à 12.531	56
9.831 à 9.835	57	12.672 à 12.681	57
10.067 à 10.070	57	12.790 à 12.796	56
10.071 à 10.074	57	12.874 à 12.878	56
10.194 à 10.203	56		

ETIRAGE ET LAMINAGE DU NORD

(Société ETILAM)

CAPITAL : 360.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : JEUMONT (NORD)

R. C. : Avesnes 636 B.

Emprunt 4 0/0 1945 de l'Etirage de la Somme.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de cet emprunt, a procédé au rachat en Bourse des 40 obligations constituant l'amortissement prévu à la date du 1er octobre 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Les précédents amortissements ont été réalisés par rachats en Bourse.

L'AIR LIQUIDE

Société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges Claude

AU CAPITAL DE 3.714.497.500 F

SIÈGE SOCIAL : 75, QUAI D'ORSAY, PARIS (7e)

R. C. : Seine n° 55-B 9628.

Obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F émises en 1941.

La société L'Air liquide a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de 210 obligations qui devait être effectué pour le 15 octobre 1957, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du 21 avril 1942.

Toutes les obligations sorties aux tirages antérieurs ont été remboursées.

DECHELETTE-DESPIERRES S A.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.400.000 F

SIÈGE SOCIAL : 137, BOULEVARD BARON-DU-MARAIS, A ROANNE (LOIRE)

R. C. : Roanne n° 56-B 44.

Bons de 10.000 F 6 1/2 0/0 1954.

Troisième amortissement du 1er septembre 1957.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 248 titres sortis au tirage du 1er août 1957, remboursables à 10.622 F, formant, avec les 248 titres rachetés en Bourse, la quantité de titres à amortir le 1er septembre 1957 ;

2° Des séries sorties aux précédents tirages parmi lesquelles figurent des titres non présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
190 à 438	57	2.369 à 2.622	56	4.316 à 4.755	55

EMPRUNT MAROCAIN 5 0/0 1910

Quatre-vingt-treizième tirage d'amortissement.

Le 1er août 1957, il a été procédé au siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, au tirage des 1.302 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursées à partir du 1er octobre 1957 :

4.031 à 4.040 — 4.731 à 4.740 — 4.841 à 4.850 — 6.871 à 6.880 — 8.441 à 8.450 — 12.141 à 12.150 — 13.151 à 13.160 — 16.051 à 16.060 — 17.281 à 17.290 — 22.481 à 22.490 — 23.331 à 23.340 — 23.811 à 23.820 — 24.191 à 24.200 — 24.601 à 24.610 — 25.731 à 25.740 — 26.381 à 26.390 — 27.341 à 27.350 — 28.731 à 28.740 — 32.741 à 32.750 — 33.901 à 33.910 — 35.031 à 36.040 — 37.091 à 37.100 — 40.621 à 40.630 — 41.701 à 41.710 — 41.861 à 41.870 — 42.531 à 42.540 — 43.141 à 43.150 — 46.721 à 46.730 — 57.321 à 57.330 — 57.561 à 57.570 — 57.781 à 57.790 — 59.591 à 59.600 — 60.991 à 61.000 — 61.161 à 61.170 — 62.121 à 62.130 — 63.481 à 63.490 — 64.261 à 64.270 — 65.991 à 66.000 — 66.471 à 66.480 — 69.061 à 69.070 — 69.171 à 69.180 — 69.801 à 69.810 — 70.051 à 70.060 — 70.271 à 70.280 — 71.031 à 71.040 — 72.241 à 72.250 — 72.961 à 72.990 — 76.651 à 76.660 — 77.461 à 77.470 — 78.441 à 78.450 — 80.271 à 80.280 — 81.291 à 81.300 — 82.601 à 82.610 — 82.631 à 82.640 — 84.451 à 84.460 — 91.251 à 91.260 — 92.701 à 92.710 — 94.771 à 94.780 — 95.241 à 95.250 — 99.801 à 99.810 — 102.601 à 102.610 — 102.941 à 102.950 — 102.961 à 102.970 — 103.171 à 103.180 — 108.531 à 108.540 — 110.561 à 110.570 — 112.571 à 112.580 — 115.001 à 115.010 — 115.471 à 115.480 — 115.831 à 115.840 — 117.831 à 117.840 — 119.761 à 119.770 — 120.151 à 120.160 — 124.991 à 125.000 — 125.241 à 125.250 — 126.131 à 126.140 — 129.201 à 129.210 — 129.681 à 129.690 — 130.311 à 130.320 — 130.611 à 130.620 — 134.881 à 134.890 — 135.271 à 135.280 — 137.691 à 137.700 — 139.791 à 139.800 — 140.081 à 140.090 — 140.671 à 140.680 — 141.381 à 141.390 — 146.611 à 146.620 — 147.171 à 147.180 — 147.731 à 147.740 — 149.641 à 149.650 — 150.321 à 150.330 — 150.331 à 150.340 — 150.761 à 150.770 — 151.351 à 151.360 — 154.151 à 154.160 — 157.681 à 157.690 — 158.631 à 158.640 — 159.821 à 159.830 — 160.481 à 160.490 — 162.121 à 162.130 — 162.701 à 162.710 — 165.351 à 165.360 — 165.501 à 165.510 — 171.701 à 171.710 — 175.391 à 175.400 — 177.611 à 177.620 — 179.221 à 179.230 — 180.841 à 180.850 — 180.881 à 180.890 — 181.951 à 181.960 — 182.601 à 182.610 — 183.201 à 183.210 — 186.191 à 186.200 — 187.611 à 187.620 — 187.631 à 187.640 — 188.711 à 188.720 — 189.041 à 189.050 — 189.601 à 189.610 — 192.341 à 192.350 — 193.231 à 193.240 — 195.131 à 195.140 — 196.361 à 196.370 — 196.961 à 196.970 — 197.601 à 197.610 — 198.191 à 198.200 — 198.601 à 198.610 — 200.021 à 200.030 — 200.151 à 200.160 — 200.781 à 200.786 — 201.395 à 201.400.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, à la date du 31 juillet 1957.

NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.
80	4-50
135	4-57
255	4-43
360	10-52
491 à 495	10-54
498 à 500	10-54
701 à 703	4-57
706	4-57
902	4-56
1.255 et 1.256	10-43
1.311	10-56
1.863 et 1.864	4-54
2.151	4-57
2.158	4-57
2.250	10-56
2.391 et 2.392	4-46
2.416	4-40
3.091	10-54
3.098	10-54
3.201	10-56
3.248	4-57
3.791	4-57
3.795 et 3.796	4-57
3.800	4-57
4.072 à 4.074	10-39
5.838	4-50
6.280	4-57
6.646	4-57
7.161	4-57
7.166 à 7.168	4-57
7.340	10-55
7.685	10-54
8.031 à 8.036	4-57
8.739	10-33
8.995 et 8.996	4-57
9.136 à 9.140	4-47
9.338 et 9.339	10-42
9.651	4-35
9.783	10-52
10.916	4-53
10.991 à 10.993	4-54
11.053	10-40
11.760	10-50
12.189	10-56
12.423	10-48
12.491 à 12.494	4-53
13.001	4-56
13.009	4-56
13.542 à 13.544	4-57
13.546 à 13.550	4-57
13.557	10-55
13.817 et 13.818	10-41
13.870	10-37
14.205 à 14.208	4-57
14.308	10-33
14.321 et 14.322	4-57
14.329	4-57
14.730	4-57
14.929 et 14.930	4-56
15.269	10-56
15.611 et 15.612	10-54
15.699 et 15.700	4-39
15.979	10-44
16.167	4-56
16.269 et 16.270	4-47
16.598 à 16.600	4-42
17.141	4-41
17.183 et 17.184	10-44
17.188	10-44
17.761	10-55
17.828 et 17.829	4-57
18.088	4-56
18.123	10-38
18.293	10-39
18.523	10-47
19.534	4-55
19.584	10-38
20.112 à 20.114	10-40
20.330	4-44
20.701 et 20.702	4-55
20.704	4-55
21.232 à 21.235	4-47
22.061	10-37
22.475	10-41
22.782 à 22.784	10-49
22.901	4-54
22.903	4-54
22.959	10-55
23.501 à 23.510	10-45
24.375	10-51
24.643	4-49
25.246 à 25.247	4-54
26.081 à 26.085	4-57
26.452	4-57
26.454	4-57
26.548	4-55
26.589 et 26.590	10-43
26.650	4-57
26.731 et 26.732	10-56
27.538	10-56
28.801 à 28.810	10-49
29.079 et 29.080	10-56
30.373 et 30.374	4-57
30.418 à 30.420	10-54
30.872	10-41
31.291 à 31.293	10-56
31.298 à 31.300	10-56
31.347 à 31.350	10-44
33.748	4-53
34.073	4-56
34.077	4-56
34.241	4-41
34.395 et 34.396	4-55
34.837 et 34.838	10-54
35.202 à 35.209	10-56
36.239	4-43
37.275	4-37
37.401 à 37.404	4-57
37.408	4-57
37.729	4-56
37.903	10-55
38.701 à 38.703	4-57
38.707 à 38.710	4-57
38.956 à 38.959	10-54
39.807	10-54
40.338 à 40.340	10-56
40.421 à 40.430	4-57
41.964	4-55
42.313 à 42.316	10-41
43.099 et 43.100	4-47
43.758 et 43.759	10-52
43.868 et 43.869	4-57
44.404 et 44.405	10-38
44.956 à 44.959	10-56
45.201	4-50
45.615 et 45.616	10-44
46.008	4-44
46.261	4-57
46.264 à 46.267	4-57
46.269 et 46.270	4-57
46.485 à 46.487	10-56
46.831 et 46.832	4-57
47.607 et 47.608	10-47
47.681	4-52
47.892 et 47.893	10-55
48.162	4-45
48.821 et 48.822	4-56
48.826 à 48.830	4-56
48.861 à 48.863	4-57
49.043	10-36
49.191 à 49.194	10-55
49.584 et 49.585	10-46
49.785 à 49.790	4-45
50.047 à 50.049	4-56
50.346 et 50.347	4-55
51.017 et 51.018	10-56
51.930	10-48
51.931 à 51.935	4-56
52.298	4-38
52.499 et 52.500	10-53
53.102	4-56
54.541	10-56
54.548	10-56
54.568	4-48
55.431 et 55.432	4-57
55.439	4-57
55.731 à 55.737	10-56
55.741	10-56
55.881 à 55.883	4-57
55.887	4-57
56.017 et 56.018	10-44
56.391 à 56.393	4-57
56.395 et 56.396	4-57
56.439 et 56.440	10-55
57.082	4-40
57.180	10-53
57.491 à 57.493	4-57
57.495 à 57.499	4-57
57.611	4-39
57.644 à 57.647	10-52
58.097	10-52
58.621 et 58.622	10-43
58.906 à 58.908	10-45
59.339 et 59.340	4-49
59.397	10-55
60.124 à 60.128	10-56
60.313	10-45
60.434	10-38
61.031	10-56
61.066 à 61.068	10-56
61.652 à 61.655	4-56
61.725	10-36
61.804 à 61.806	10-52
62.581 et 62.582	4-56
63.676 à 63.678	10-56
64.081	10-55
65.341 et 65.342	4-57
65.430	10-48
65.482	4-56
65.929	10-51
66.297 à 66.300	10-56
66.897	4-57
66.936	4-41
67.324	10-56
67.826 à 67.828	10-48
67.866 à 67.868	4-43
67.978	10-54
68.165	4-53
68.180	4-48
68.765	4-40
69.701	4-56
69.704	4-56
69.707 à 69.710	4-56
69.811	10-47
69.873	10-53
70.121 à 70.127	4-55
70.401 et 70.402	4-44
70.822 et 70.823	4-55
70.827 et 70.828	4-55
71.329	10.48
71.735	4-56
73.071 et 73.072	10-56
73.075	10-56
73.681 à 73.684	4-55
73.764 à 73.769	4-57
75.013 et 75.014	10-40
75.497	4-57
75.500	4-57
75.773 à 75.777	4-57
76.737	10-56
76.764	4-56
76.766	4-56
77.261	10-55
77.398 et 77.399	10-52
78.281 à 78.283	10-48
78.527	4-33
78.580	10-54
78.699	10-54
79.174 à 79.177	4-52
79.245	4-54
80.237	10-53
80.586	10-39
80.647	4-45
81.285 à 81.287	10-45
81.502 et 81.503	4-57
81.506 et 81.507	4-57
83.015 à 83.018	10-55
83.067 à 83.069	10-40
83.501	4-57
83.711 à 83.714	4-57
83.717 à 83.720	4-57
83.845	10-55
83.993 et 83.994	4-57
85.233 et 85.234	4-57
85.236 à 85.238	4-57
85.821 à 85.828	10-47
86.164 à 86.170	10-54
86.339	10-55
86.357	4-48
86.694	4-57
86.710	4-41
87.110	10-45
87.756 et 87.757	10-35
88.151 à 88.153	4-57
88.157	4-57
89.297 et 89.298	10-40
89.364 à 89.367	4-57
90.564	10-44
90.567	10-44
90.904	4-52
91.076 et 91.077	4-56
91.631 et 91.632	10-55
92.666	4-50
94.621	4-40
94.953	4-52
96.271	4-52
96.764 et 96.765	10-56
96.784	10-41
97.337	10-41
97.462 et 97.463	4-56
97.512	10-49
97.701	4-57
97.710	4-57
98.334 et 98.335	4-57
98.337 à 98.339	4-57
99.115	10-56
99.117	10-56
99.706	4-54
99.967 et 99.968	4-56
100.181 à 100.190	4-55
100.507	4-56
100.518 et 100.519	4-52
100.568	4-46
100.703	10-48
101.075	10-56
101.201 à 101.205	10-46
101.388 et 101.389	10-56
102.466 et 102.467	10-55
103.362 et 103.363	10-56
103.563 et 103.564	4-57

NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.
104.349	4-53	128.722	4-48	142.554	4-51	166.973 à 166.975	10-48	186.253 à 186.260	4-57
104.749 et 104.750	4-54	128.751 à 128.757	4-50	142.620	4-43	167.007 et 167.008	4-55	186.659	4-54
104.758 et 104.759	10-43	128.862	10-56	142.621	4-38	167.830	4-37	186.730	4-57
104.771	10-56	128.870	10-56	142.872	4-44	168.714 et 168.715	10-49	186.821	4-57
105.063 et 105.064	10-52	128.962 à 128.964	10-56	143.390	10-55	168.741 à 168.744	4-54	186.828 à 186.830	4-57
105.481	10-50	129.008	10-56	144.056	10-56	168.748 à 168.750	4-54	187.513	4-52
105.926 à 105.929	4-57	129.141 à 129.146	4-57	144.633 et 144.634	10-56	168.825	4-38	187.850	4-50
107.331 à 107.335	4-57	129.149 et 129.150	4-57	145.010	4-55	168.855	4-56	188.186	4-39
107.454 à 107.459	10-56	129.159	10-55	145.403	4-57	168.864	4-57	188.363 et 188.364	4-51
108.450	4-56	129.698	10-48	145.405	4-57	168.901 et 168.902	4-56	188.627	10-56
108.599 et 108.600	10-39	129.813	4-54	145.407 à 145.410	4-57	169.816 à 169.818	4-56	188.334 à 188.640	4-57
103.684 à 108.686	4-51	130.280	10-44	145.741 et 145.742	10-55	169.895	10-48	188.673	10-49
108.720	4-50	130.522 à 130.524	10-54	145.747	10-55	170.169 et 170.170	10-56	189.254 et 189.255	4-39
109.184	10-56	130.743 à 130.746	4-57	146.340	10-52	170.181 à 170.190	4-57	189.513 à 189.516	10-47
109.429 et 109.430	10-52	130.853	4-57	147.640	4-42	170.244 à 170.247	10-56	189.887 et 189.888	4-48
109.441	4-57	130.856	4-57	148.008	4-57	170.332	10-55	190.001 à 190.010	4-57
109.445	4-57	131.876	4-41	148.104 à 148.110	4-57	170.336 et 170.337	10-55	190.127	4-42
109.960	10-52	132.281	10-55	148.298 et 148.299	4-57	170.603	4-48	190.181 et 190.182	4-38
110.591 à 110.600	10-56	132.319	10-55	149.705	4-45	170.713 à 170.715	4-57	190.220	4-43
110.721 à 110.730	4-57	132.341 à 132.346	10-56	150.229 et 150.230	10-56	170.717 et 170.718	4-57	190.778	10-52
110.750	10-49	132.348 à 132.350	10-56	150.310	10-56	171.725	10-53	190.879	4-43
111.219 et 111.220	10-42	132.556 à 132.559	10-41	150.913 à 150.920	4-57	171.934 à 171.937	10-56	190.967	4-51
111.940	10-56	132.591 à 132.594	4-57	151.103	10-56	172.482	10-56	190.970	4-51
112.564	4-38	132.599	4-57	151.385	4-57	172.484	10-56	191.003 et 191.004	10-37
113.195 et 113.196	10-55	132.854	10-43	151.387	4-57	172.488	10-56	191.031	4-53
113.560	4-56	132.911	4-57	151.591 à 151.597	4-56	172.599 et 172.600	10-44	191.033	4-53
113.586 et 113.587	4-44	132.913	4-57	152.051 et 152.052	10-56	172.741	10-56	191.321 à 191.330	4-57
113.591 et 113.592	4-52	132.916	4-57	153.541 à 153.545	4-39	172.743 à 172.746	10-56	191.798 à 191.800	4-55
113.666	10-55	133.120	10-56	153.561	10-52	173.423	10-56	191.829	4-54
114.861 à 114.870	4-57	133.206 et 133.207	4-55	155.285 à 155.290	4-42	174.334	4-53	192.278	4-42
115.048	4-57	133.289 et 133.290	4-42	155.898	10-54	174.505	10-56	192.290	4-55
115.091	10-56	133.385	10-56	156.015 à 156.018	10-48	174.646	10-51	193.023	4-57
115.613	4-55	133.695 à 133.698	4-48	156.554	10-56	174.650	10-51	193.026 et 193.027	4-57
115.620	4-55	135.101	4-56	156.560	10-56	175.508	10-56	193.211 à 193.214	10-56
117.036	4-55	135.291 et 135.292	4-49	156.635	4-56	175.627	4-55	193.405	10-49
117.197	10-43	135.343	4-57	157.252	4-52	175.651 à 175.653	4-57	193.897	10-36
117.199 et 117.200	10-43	135.345 à 135.347	4-57	159.629	4-51	175.692	4-54	194.591 à 194.594	4-57
117.242	10-39	136.154	4-47	159.700	4-45	176.331	4-53	194.596 à 194.600	4-57
117.274 et 117.275	10-54	136.158 et 136.159	4-47	159.708 et 159.709	4-57	176.477	10-53	194.618	4-56
117.510	10-46	136.285 et 136.286	4-33	159.993	10-45	176.560	4-50	195.030	4-49
117.621	10-55	136.341 et 136.342	10-40	160.723	4-38	176.791 et 176.792	10-56	195.192 à 195.194	10-56
117.623	10-55	136.527	10-42	161.213	10-49	176.794	10-56	195.641 à 195.643	4-41
117.625	10-55	136.822 à 136.825	10-46	161.661 et 161.662	4-57	177.001	10-43	196.011	10-56
117.628	10-55	137.101 et 137.102	10-56	161.668	4-57	177.020	10-55	196.013	10-56
118.245	4-57	137.141	4-55	162.205	4-55	177.439	10-41	196.133 à 196.140	4-57
118.247 à 118.249	4-57	137.381 à 137.385	4-57	162.540	10-38	177.862 et 177.863	4-40	196.291 et 196.292	10-43
118.445	4-57	137.387 et 137.388	4-57	162.623	10-54	178.640	10-54	196.434	10-55
118.447	4-57	137.531	10-55	162.631 et 162.632	10-51	179.461 à 179.465	10-43	196.581	10-56
118.449	4-57	137.942 et 137.943	10-56	162.700	4-40	179.513	4-41	196.588 et 196.589	10-56
118.799 et 118.800	10-36	137.985 et 137.986	4-57	162.771 à 162.773	4-57	179.641 à 179.648	4-54	196.631 et 196.632	4-57
118.950	10-41	137.990	4-57	163.566	4-53	180.832	10-52	196.644	10-56
119.095 à 119.100	10-56	138.643 à 138.647	10-54	164.061	4-56	180.907	10-53	197.010	4-36
119.290	4-52	138.983 et 138.984	10-56	164.126	4-38	181.112 et 181.113	10-40	197.787	4-54
119.904	10-47	139.600	10-56	164.378	4-53	181.289	4-45	198.527	4-43
120.771 à 120.775	4-57	139.712 et 139.713	4-57	164.397	10-49	181.586	10-55	198.761 à 198.769	4-57
120.780	4-57	139.715 à 139.719	4-57	164.475	4-51	181.758 et 181.759	4-43	199.639	10-54
121.649 et 121.650	10-56	139.831	4-43	164.655 à 164.658	4-57	181.836 à 181.840	4-57	200.423 à 200.426	4-57
122.148 à 122.150	10-43	140.135	4-56	164.684	4-54	181.901 à 181.903	4-57	200.486	4-42
122.804	4-57	140.779	4-36	164.759 et 164.760	4-43	181.910	4-57	201.391 à 201.394	4-57
122.914 et 122.915	4-55	140.801	10-51	165.471 et 165.472	4-36	181.911 et 181.912	10-41	201.402	10-56
123.556	4-44	140.920	4-57	165.694 et 165.695	10-55	182.419	10-38	201.408	10-56
124.387 et 124.388	4-39	141.211	4-57	165.863 et 165.864	10-56	182.990	10-55	201.471 à 201.474	4-56
124.981	4-57	141.213	4-57	165.870	10-56	183.471 à 183.474	10-55	201.632	4-41
124.984 à 124.987	4-57	141.219	4-57	166.212	4-56	183.476 à 183.480	10-55	202.075 et 202.076	4-57
125.018 et 125.019	10-55	141.667 et 141.668	4-40	166.351 à 166.353	10-44	183.529	10-42		
126.042	4-49	141.916	4-50	166.891 à 166.894	4-57	184.099	10-54		
126.413 à 126.419	4-48	142.278	10-38	166.896 à 166.900	4-57	184.551 à 184.554	10-56		

Total : 1.313 obligations.

Société des CHAUX et CIMENTS de LAVAZIERE et LEXOS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 15, RUE DE GENÈVE, ALBI (TARN)

R. C. : Albi n° 1681.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 141 obligations 6 0/0 1948 dont :

116 correspondant au neuvième amortissement du 10 septembre 1957 ;

25 à titre d'amortissement anticipé partiel par imputation sur les derniers amortissements.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Série sortie au tirage du 5 août 1955 comprenant des obligations non encore remboursées.

3.548 à 3.612

Société d'Alimentation et d'Approvisionnement Les Comptoirs Modernes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 280.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 162, BOULEVARD JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, LE MANS (SARTHE)

Registre du commerce : le Mans n° 54-B 31.

Obligations 6 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

Neuvième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 102 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er octobre 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis antérieurement par tirage ont été présentés au remboursement.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Amar (Gilbert-Messaoud), né à Tiaret le 18 août 1907, demeurant à Oran, 7, rue Michelet, agissant tant en son nom personnel que pour ses enfants mineurs : Amar (Jean-Luc-Robert-Frédéric), né à Oran le 4 février 1947, et Amar (Micheline-Lucette), née à Oran le 16 mars 1942, demeurant tous deux avec leur père, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Amargil.

M. Ernest-Haim Ghighi, ou Benguigui, né à Paris (15e) le 24 octobre 1917, demeurant à Drancy (Seine), 1, rue Maurice-Bernard, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Danièle Ghighi, ou Benguigui, née à Paris (14e) le 17 octobre 1941, et Gérard-Albert-Georges Ghighi, ou Benguigui, né à Paris (14e) le 12 juillet 1946, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Gérard et de supprimer son second prénom.

M. Ghighi, ou Benguigui (Claude-Mardochée), né à Paris (3e) le 3 novembre 1928, demeurant 226, rue Marcadet, à Paris (18e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son non patronymique celui de Gérard et supprimer son second prénom.

M. Ghighi, ou Benguigui (Hubert-Mendil), né à Paris (3e) le 19 mars 1931, demeurant à Aubervilliers (Seine), 19, rue des Postes, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Gérard et de supprimer son second prénom.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

23 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Les Ailes florentinoises.** But : formation aéronautique et sport aérien, avions et planeurs. Siège social : hôtel de ville, Saint-Florentin.

24 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Guéméné-Sports-Association.** But : pratique des sports, notamment football, athlétisme, basket-ball, natation. Siège social : mairie de Guéméné-Penfao (Loire-Atlantique).

25 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Comité de la porte de Dinan.** But : réalisation de manifestations artistiques et de fêtes populaires. Siège social : chambre de commerce, rue de Toulouse, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

25 juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Association d'éducation populaire « Jeunes du Haut-Bugey ».** But : promouvoir, soutenir et favoriser l'éducation populaire de tous ses adhérents par des activités théâtrales, par des récréations éducatives et sportives, par des voyages d'études, par des camps et des colonies de vacances et, d'une façon générale, par tout ce qui peut servir à assurer et à développer la formation humaine, intellectuelle, physique, morale, religieuse et sociale de ses membres. Siège social : au domicile du président, M. Gerboud, Outriaz (Ain).

27 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Groupement de productivité du canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye.** But : rechercher et diffuser les méthodes techniques capables de porter une amélioration dans les exploitations de ses membres, donnant à ceux-ci une aide financière et technique. Siège social : mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye.

29 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Centre d'études techniques agricoles du Royans.** But : faciliter le progrès technique chez ses membres. Siège social : chez M. Macellin, coopérative agricole, Saint-Jean-en-Royans.

29 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des membres de l'inspection générale de l'administration.** But : établir des relations amicales et un lien de solidarité entre les membres de l'inspection générale de l'administration ; défendre les intérêts moraux et professionnels du corps. Siège social : inspection générale de l'administration, 28, avenue de Friedland, Paris.

1er août 1957. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Comité des fêtes de Toussaint.** But : organisation des fêtes, bals, séances cinématographiques, concerts, sauteries, causeries, organisation sportive. Siège social : mairie de Toussaint (Seine-Maritime).

1er août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Société civile des droits de chasse de Leudeville.** But : accord entre les propriétaires terriens en vue de l'organisation et de la réglementation de la chasse sur l'ensemble des terres et bois leur appartenant. Siège social : mairie de Leudeville (Seine-et-Oise).

2 août 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale pour la formation professionnelle suivant les techniques de l'industrie du caoutchouc.** But : assurer la formation technique du personnel de l'industrie du caoutchouc et des matières travaillées suivant les mêmes procédés. Siège social : 9, avenue Hoche, Paris.

2 août 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Office technique mutuel du logement (O. T. M. L.).** But : étudier toutes questions intéressant directement ou indirectement le financement de la construction ou de l'entretien d'immeubles à usage principal d'habitation, y compris les moyens prévus par le décret n° 53-731 du 9 août 1953. Siège social : 21, rue du Mont-Thabor, Paris.

2 août 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'aide pour l'équipement des communes de l'agglomération parisienne (A. L. E. C. A. P.).** But : encourager par tous moyens le développement des programmes de construction dans le cadre de l'expansion normale des communes intéressées de la région parisienne en facilitant notamment la création de services communs à caractère social. Siège social : 21, rue du Mont-Thabor, Paris.

3 août 1957. Déclaration à la préfecture de Foix. **Comité permanent des fêtes de Roquefort-les-Cascades.** But : organisation de fêtes locales et nationales. Siège social : mairie de Roquefort-les-Cascades.

3 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Société de chasse aux bois de Lavallée.** But : réglementation de la chasse ; production et repeuplement du gibier. Siège social : mairie de Lavallée (Meuse).

7 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Société lezadoise de sports équestres.** But : favoriser le développement des sports équestres et organiser des manifestations hippiques. Siège social : mairie de Lezat (Ariège).

8 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Association des locataires et propriétaires de jardins familiaux « Les Nolivottes » (lits militaires).** But : sauvegarde des droits et des intérêts desdits propriétaires ou locataires menacés par le projet d'expropriation de leurs terrains. Siège social : 10, rue Saint-Didier, Langres (Haute-Marne).

8 août 1957. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **La Diane vernantoisienne.** But : grouper les chasseurs de la commune en vue du développement et de la protection du gibier. Siège social : salle des fêtes de Vernantois.

8 août 1957. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association professionnelle des viticulteurs récoltants sur le territoire de Rochefort-sur-Loire.** But : progrès et défense des exploitations viticoles de ses membres. Siège social : mairie de Rochefort-sur-Loire.

9 août 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Groupement d'entraide des travailleurs du taxi.** But : venir en aide aux membres atteints de maladie ou de blessures dans l'exercice de leur travail. Siège social : 79, rue Perrin-Solliers, Marseille.

9 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **La Combe sportive des Eparres.** But : encourager, par tous les moyens dont elle dispose, la pratique des sports et du football en particulier. Siège social : hôtel Guinet, les Eparres (Isère).

10 août 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Chasse et sport.** But : pratiquer la chasse. Siège social : chez M. Paillot, Clastres (Aisne).

MODIFICATIONS

29 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'Education politique impartiale change son titre qui devient **« Epi » Etudes politiques impartiales** et transfère son siège social du 10, rue Saint-Augustin, Paris, au 2, rue du Helder, Paris.

12 août 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des fonctionnaires des enquêtes économiques issus des concours d'inspecteur adjoint change son titre qui devient **Association amicale des fonctionnaires issus des concours et examens d'accès dans les cadres supérieurs du service des enquêtes économiques.** Siège social : 41, quai Branly, Paris.

16 août 1957. Déclaration à la préfecture de l'Allier. L'Amicale des citoyens français d'Indochine change son titre qui devient **Amicale des rapatriés d'Indochine,** ainsi que la composition du bureau, et modifie ses statuts. Siège social : 140, les Corons, Noyant-d'Allier.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.